

RAPPORTS ANNUELS 2015



La Métropole change de dimension

L'année 2015 a été une grande année pour la Métropole Européenne de Lille (MEL). Au 1^{er} janvier 2015, elle a acquis son statut de métropole européenne. Cette nouvelle dimension accompagne les enjeux portés par la loi de Modernisation de l'Action Publique territoriale et d’Affirmation des Métropoles (loi MAPAM). Une nouvelle page s’écrit pour le territoire. La Métropole voit son champ d’action renforcé et élargi. Ce nouveau cap implique de nouvelles compétences pour les élus et agents de la MEL, telles que l’énergie, la politique de la ville et la promotion du tourisme sur le territoire métropolitain.

© Pascaline Chombart



Nouvelles compétences, nouveaux investissements. La MEL investit près de 41 M€ pour l’habitat, 15 M€ pour le Programme National pour la Rénovation Urbaine (ANRU), 15 M€ pour le programme de renouvellement de la ville, 41 M€ pour le développement économique (aménagement de parcs d’activités), 6 M€ pour l’aménagement de nouvelles infrastructures routières et enfin 11 M€ pour le développement du réseau de transport.

Notre action s’est vue contrainte par un contexte national défavorable marqué par la baisse des dotations financières de l’État aux collectivités. Malgré ces difficultés, nous avons su maintenir le budget de fonctionnement et poursuivre la réduction de l’endettement.

Les élus que j’ai l’honneur de représenter, avec l’ensemble des agents de l’institution, sont fiers de construire l’avenir de la Métropole. Pour cela, nous nous employons à promouvoir le développement durable (amélioration de la qualité de l’eau et de l’air, aménagement d’équipements innovants tels qu’Ovilléo...). C’est un engagement essentiel pour améliorer la qualité de vie des Métropolitains. L’organisation d’enquêtes publiques sur les mode de transports doux, la sensibilisation à de nouveaux modèles de production et de consommation et le renouvellement urbain qui s’inscrit dans une logique de performance énergétique en attestent.

Au nom de nos élus et agents, je vous invite à découvrir les dernières réalisations de la Métropole Européenne de Lille présentées dans ce rapport d’activité qui comprend le rapport financier, le rapport dépenses par territoire et le rapport développement durable de l’année 2015.

Créons ensemble la Métropole de demain, à hauteur de sa nouvelle dimension.

Damien Castelain,
Président de la Métropole
Européenne de Lille

SOMMAIRE

p. 7	RAPPORT FINANCIER
P. 9	LE COMPTE ADMINISTRATIF 2015
P. 10	RÉTROSPECTIVE 2010-2015
P. 12	ÉPARGNE & AUTOFINANCEMENT
P. 14	BILAN Structure du bilan Trésorerie
P. 16	BUDGET D'INVESTISSEMENT Les dépenses d'investissement Les recettes d'investissement Des investissements structurants pour l'avenir
P. 20	BUDGET DE FONCTIONNEMENT Les recettes de fonctionnement Les dépenses de fonctionnement
P. 24	GESTION DE LA DETTE
P. 26	LA MÉTROPOLE & SES PARTENAIRES Les délégations de service public
P. 28	LES GARANTIES D'EMPRUNT
P. 30	CARTOGRAPHIE DES PARTENAIRES
P. 32	LES RATIOS
<hr/>	
p. 35	RAPPORT DÉPENSES PAR TERRITOIRE
P. 36	SYNTHÈSE DES DÉPENSES
P. 37	LE TERRITOIRE TOURQUENNOIS
P. 38	LE TERRITOIRE DES WEPPE
P. 39	LE TERRITOIRE DE LA LYS
P. 40	LE TERRITOIRE ROUBAISIE
P. 41	LE TERRITOIRE NORD
P. 42	LE TERRITOIRE EST
P. 43	LE TERRITOIRE SUD
P. 44	LE TERRITOIRE LILLOIS
<hr/>	
p. 47	RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE
P. 48	LA MEL S'ENGAGE DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
P. 49	HABITAT ET TRANSPORT DURABLES
P. 50	PRODUCTION ET CONSOMMATION DURABLES
P. 51	SANTÉ ET QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT
P. 52	ACCOMPAGNER LES CHANGEMENTS DE COMPORTEMENTS



Ce rapport a pour objectif de présenter de façon détaillée la situation financière de la Métropole Européenne de Lille en 2015.

L'ensemble des sept budgets gérés par la MEL s'élève à 1 520 M€, en baisse de 3,4 % par rapport à l'exercice précédent.

RAPPORT FINANCIER

En dépit d'un contexte défavorable marqué par la baisse des dotations de l'État versées aux collectivités locales, l'objectif de maintien de la solvabilité de la MEL a été poursuivi :

- Les dépenses de gestion ont diminué plus rapidement que les recettes ;
- Le coût de la dette s'est réduit sous l'effet du désendettement (- 8,7 M€) ;
- L'épargne nette s'est améliorée (+12 M€)
- Les dépenses d'investissement hors dette ont été maintenues (346 M€).

Le développement d'une culture de la recette s'est traduit par la création de la Direction Accompagnements et partenariats. Cette dernière a pour double mission de mobiliser des financements publics externes, tant nationaux qu'europeens, et de renforcer les partenariats notamment avec la sphère privée.

La MEL a aussi engagé les chantiers stratégiques de la dématérialisation de sa chaîne comptable. Ce volontarisme s'est matérialisé par la nomination de la MEL, en décembre 2015, comme métropole pilote de la facturation électronique.

Cette modernisation des processus internes concernera directement, en termes de simplification et de fluidité, les 10 000 fournisseurs de la MEL. Elle permettra également d'accroître l'efficacité du service rendu à l'usager.

Au-delà de la MEL, c'est l'ensemble du territoire et des acteurs locaux (communes, entreprises, aménageurs, bailleurs, associations, particuliers...) qui bénéficie de sa capacité préservée de préparer l'avenir.



Le compte administratif 2015 retrace l'exécution du budget voté par le conseil métropolitain, en prenant en compte les dépenses et recettes effectivement réalisées durant l'exercice et classées dans deux sections.

La section de fonctionnement regroupe :

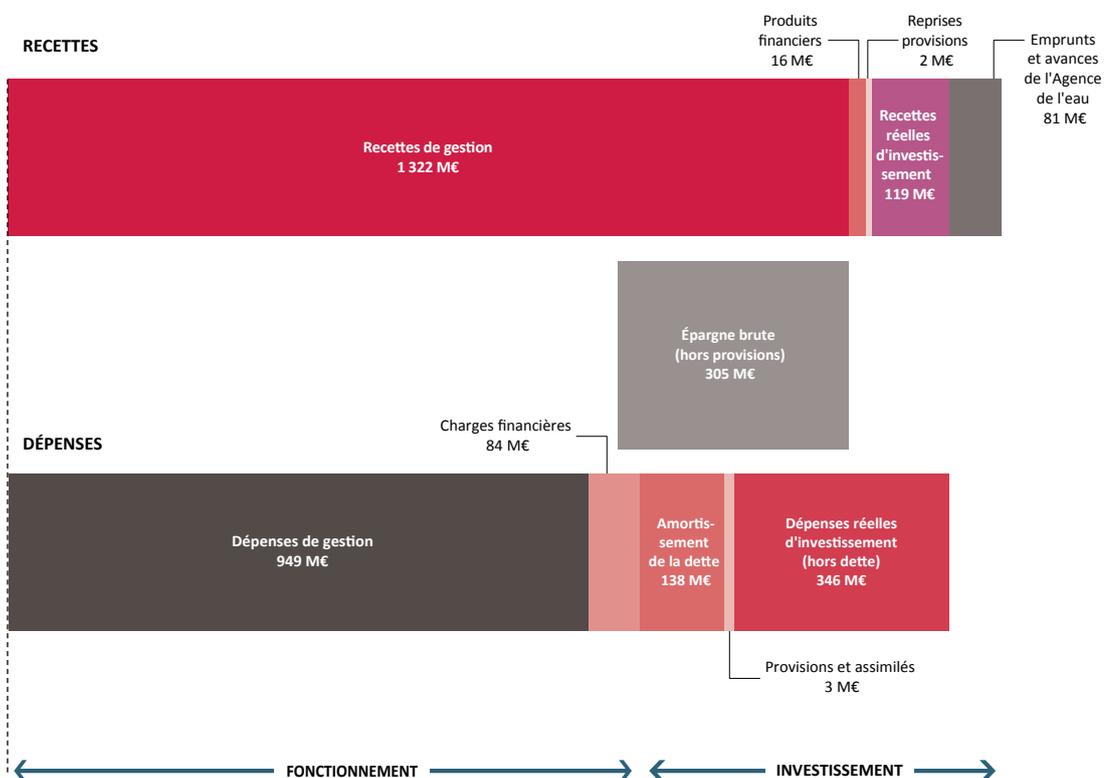
- Les dépenses récurrentes nécessaires au bon fonctionnement des services métropolitains (délégations de service public, rémunération du personnel, versement des subventions, intérêt de la dette...);
- Les recettes se composent principalement des impositions directes perçues auprès des contribuables locaux et de dotations en provenance de l'État.

La section d'investissement reprend :

- Les dépenses d'équipement qui valorisent le patrimoine métropolitain (acquisitions, travaux...) ainsi que le remboursement du capital de l'annuité de la dette;
- Les recettes d'investissement qui se composent essentiellement des subventions (État, autres collectivités...), des dotations (Fonds de compensation de la TVA, amendes de police...) et des emprunts contractés pour financer les investissements réalisés.

Le compte administratif 2015 se présente comme suit :

Compte administratif consolidé 2015 (hors excédents reportés)





La Métropole Européenne de Lille (MEL) gère 7 budgets (un budget principal et 6 budgets annexes), qui s'élèvent à un montant consolidé de 1 520M€ en 2015, contre 1 573M€ en 2014 (-3,4%).

Les dépenses de fonctionnement représentent 68% du budget. Le budget principal et le budget transports concentrent 91% des masses budgétaires.

Évolution des grandes masses financières et des principaux soldes financiers (montants réels consolidés hors excédents)

Fonctionnement	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	Variation en valeur 2015/2014	Variation en % 2015/14
Produit de Taxe Professionnelle	431 373 737	-	-	-	-	-	-	-
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	-	128 502 872	134 396 453	148 016 037	141 563 269	144 405 415	2 842 146	2,0 %
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	-	76 809 476	78 158 506	82 315 757	80 226 794	87 135 540	6 908 746	8,6 %
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	-	11 797 527	11 637 104	13 505 929	13 162 281	13 152 018	-10 263	-0,1 %
Taxe Habitation et Rôles supplémentaires	-	89 827 097	93 547 366	96 613 345	97 906 552	102 609 988	4 703 436	4,8 %
Taxe foncière et Rôles supplémentaires	-	2 360 957	2 346 573	2 296 842	2 332 447	2 284 783	-47 664	-2,0 %
Imposition Forfaitaire sur les Entrep, de Réseaux (IFER)	-	3 224 727	3 289 846	3 443 519	3 719 181	3 858 865	139 684	3,8 %
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	135 451 886	140 070 397	145 984 555	152 848 657	155 570 955	159 221 954	3 650 999	2,3 %
Versement Transport (VT)	180 509 903	199 137 127	229 855 329	221 072 276	218 090 342	223 014 000	4 923 658	2,3 %
Impôts et taxes	747 335 526	651 730 180	699 215 732	720 112 362	712 571 821	735 682 563	23 110 742	3,2 %
Fonds National de Gar. Ind. de Ressources (FNGIR)	-	76 909 485	78 364 877	79 547 819	79 547 819	79 547 819	0	0,0 %
Compensations de la réforme de la TP	-	49 563 958	47 924 031	46 676 833	46 484 289	46 804 561	320 272	0,7 %
Compensations fiscales	17 644 327	12 076 576	10 095 611	8 447 597	6 649 144	4 392 903	-2 256 241	-33,9 %
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	290 751 360	296 693 534	294 265 407	291 116 601	281 750 998	259 986 060	-21 764 938	-7,7 %
Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)	-	-	3 491 981	5 578 943	9 221 103	12 430 264	3 209 161	34,8 %
Dotations	308 395 687	435 243 553	434 141 907	431 367 793	423 653 353	403 161 607	-20 491 746	-4,8 %
Reversements aux communes	1 987 321	1 987 321	1 987 321	1 987 295	1 987 279	2 023 860	1 987 279	100,0 %
Redevance assainissement	65 243 315	72 138 518	72 648 495	70 723 477	69 837 717	69 729 114	-108 603	-0,2 %
Redevance assainissement non collectif	236 818	209 851	184 793	696 663	195 459	209 181	13 722	7,0 %
Produit des ventes d'eau	15 644 491	18 836 309	17 460 643	17 649 599	18 389 701	15 190 417	-3 199 284	-17,4 %
Autres produits d'exploitation	13 489 282	17 405 832	16 550 744	15 936 262	19 568 536	14 566 177	-5 002 359	-25,6 %
Produits d'exploitation et redevances	94 613 906	108 590 510	106 844 676	105 006 001	107 991 414	99 694 889	-8 296 524	-7,7 %
Produits de cessions (budgets M4)	16 721	138 301	0	306 439	102 875	503 550	400 675	389,5 %
Recettes diverses	54 719 985	58 452 541	61 270 873	74 142 017	77 346 367	81 341 910	3 995 543	5,2 %
Recettes diverses	54 736 706	58 590 842	61 270 873	74 448 456	77 449 242	81 845 460	4 396 219	5,7 %
Recettes de gestion	1 207 069 147	1 256 142 406	1 303 460 508	1 332 921 907	1 323 653 108	1 322 408 380	-1 244 729	-0,1 %
Charges à caractère général	231 165 375	240 854 844	260 620 041	264 201 134	260 774 969	247 407 789	-13 367 180	-5,1 %
Subventions - Participations	276 740 092	295 635 305	311 342 201	325 161 588	324 088 164	330 690 858	6 602 693	2,0 %
Ressources humaines*	117 209 120	122 333 846	122 186 552	122 537 933	123 234 023	125 158 608	1 924 585	1,6 %
Attribution de compensation	216 539 863	216 566 777	216 614 076	216 807 761	216 934 199	214 317 701	-2 616 498	-1,2 %
Dotation de solidarité	25 249 399	25 702 300	25 896 621	25 507 639	25 048 186	24 709 885	-338 302	-1,4 %
Reversements aux communes	241 789 262	242 269 077	242 510 697	242 315 400	241 982 385	239 027 586	-2 954 800	-1,2 %
Dépenses diverses	6 076 402	5 642 894	12 176 783	7 140 691	3 745 467	7 115 370	3 369 902	90,0 %
Dépenses de gestion	872 980 251	906 735 967	948 836 275	961 356 746	953 825 010	949 400 210	-4 424 800	-0,5 %
Épargne de gestion	334 088 895	349 406 439	354 624 233	371 565 161	369 828 098	373 008 169	3 180 071	0,9 %
Produits financiers	15 386 566	7 557 616	3 530 730	100 774	943 830	15 850 788	14 906 958	1579,4 %
Charges financières	55 703 834	85 306 449	85 540 279	74 174 823	71 463 466	83 737 873	12 274 407	17,2 %
Charges financières nettes	40 317 268	77 748 834	82 009 549	74 074 049	70 519 636	67 887 085	-2 632 551	-3,7 %
Épargne brute	293 771 627	271 657 605	272 614 684	297 491 112	299 308 462	305 121 084	5 812 622	1,9 %
Amortissement de la dette	145 003 883	141 487 906	140 041 695	146 824 368	143 082 752	137 882 352	-5 200 400	-3,6 %
Épargne nette	148 767 744	130 169 699	132 572 989	150 666 744	156 225 710	167 238 732	11 013 023	7,0 %
Reprises provisions	0	1 147 788	13 208 844	60 330 538	57 122 842	2 348 115	-54 774 727	-95,9 %
Provisions et assimilés	3 500 000	9 153 500	2 317 479	7 961 082	61 626 233	2 744 281	-58 881 952	-95,5 %
Total des recettes réelles de fonctionnement (*)	1 222 455 713	1 263 700 021	1 306 991 238	1 333 022 681	1 324 596 938	1 338 259 167	13 662 229	1,0 %
Total des dépenses réelles de fonctionnement (**)	928 684 086	992 042 416	1 034 376 555	1 035 531 569	1 025 288 476	1 033 138 083	7 849 607	0,8 %

* Recettes de fonctionnement calculées hors reprises de provisions

** Dépenses de fonctionnement calculées hors provisions

Investissement	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	Variation en valeur 2015/2014	Variation en % 2015/14
Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)	41 783 031	15 842 698	18 631 928	18 262 005	14 521 203	14 880 630	359 427	2,5 %
Taxe d'aménagement et Taxe Locale d'Équipement	10 943 384	11 029 227	15 126 919	10 923 262	9 270 655	8 708 746	-561 909	-6,1 %
Produits des cessions d'immobilisations (Budgets M14)	9 963 217	8 517 898	11 160 400	11 320 080	7 306 338	11 096 343	3 790 005	51,9 %
Fonds propres	62 689 632	35 389 822	44 919 246	40 359 892	31 098 196	34 685 719	3 587 523	11,5 %
Subventions - Participations	26 904 955	20 061 652	38 350 411	52 411 210	42 341 316	48 262 031	5 920 715	14,0 %
Stade Pierre-Mauroy	15 000 000	29 000 000	0	0	19 000 000	2 600 000	-16 400 000	-86,3 %
Amendes de police	8 827 370	10 760 721	9 673 762	9 888 344	10 896 124	12 204 210	1 308 086	12,0 %
Subventions et dotations d'investissement reçues	50 732 325	59 822 373	48 024 173	62 299 554	72 237 440	63 066 241	-9 171 199	-12,7 %
Recettes diverses	16 045 724	13 770 235	25 807 881	24 867 227	21 792 533	21 118 029	-674 504	-3,1 %
Recettes réelles d'investissement hors emprunt	129 467 680	108 982 430	118 751 300	127 672 129	125 128 169	118 869 989	-6 258 180	-5,0 %
Capacité de financement des Investissements	423 239 308	380 640 036	391 365 984	425 163 241	424 436 630	423 991 073	-445 558	-0,1 %
Subventions d'équipement versées	40 280 671	39 741 682	38 244 839	52 947 810	51 639 625	57 733 188	6 093 562	11,8 %
Études	11 894 806	15 403 698	15 828 173	13 373 794	12 150 022	10 213 791	-1 936 231	-15,9 %
Acquisitions	46 182 410	51 812 541	41 500 686	38 671 013	24 146 472	38 369 644	14 223 173	58,9 %
Travaux	166 570 909	221 149 367	299 681 302	292 559 210	227 867 556	206 841 578	-21 025 978	-9,2 %
Rachat des usines de production d'eau	-	-	-	54 323 403	0		0	#DIV/0!
Dépenses d'équipement	224 648 125	288 365 606	357 010 161	398 927 420	264 164 049	255 425 013	-8 739 036	-3,3 %
Avances de trésorerie consolidables	26 151 031	27 673 324	25 825 007	23 117 522	19 839 232	25 977 348	6 138 116	30,9 %
Stade Pierre-Mauroy	15 000 000	15 537 137	14 630 140	0	107 187	4 816	-102 371	-95,5 %
Autres dépenses d'investissement	9 765 111	10 393 339	10 411 113	8 809 938	6 302 673	5 842 937	-459 736	-7,3 %
Étalement reprise ICNE (budget Transport)	1 365 131	1 365 131	1 365 131	1 365 131	1 365 131	1 365 131	0	0,0 %
Dépenses diverses	11 130 242	11 758 470	11 776 244	10 175 069	7 667 804	7 208 068	-459 736	-6,0 %
Dépenses réelles d'investissement hors dette	317 210 068	383 076 219	447 486 391	485 167 821	343 417 897	346 348 433	2 930 536	0,9 %
Amortissement de la dette	145 003 883	141 487 906	140 041 695	146 824 368	143 082 751	137 882 352	-5 200 399	-3,6 %
Dépenses d'investissement	462 213 951	524 564 126	587 528 085	631 992 189	486 500 648	484 230 785	-2 269 863	-0,5 %
Besoin de financement	38 974 644	143 924 090	196 162 101	206 828 948	62 064 018	60 239 712	-1 824 306	-2,9 %
Emprunt	64 000 000	128 500 000	172 246 123	130 753 176	30 000 713	76 500 000	46 499 287	155,0 %
Avances de l'Agence de l'eau	9 531 840	5 388 458	32 278 560	16 358 050	5 813 987	4 284 391	-1 529 596	-26,3 %

Fonds de Roulement	102 120 323	113 352 110	120 961 747	128 354 666	117 326 477	153 254 836	35 928 359	30,6 %
Variation du Fonds de Roulement	32 %	11 %	7 %	6 %	-9 %	31 %		0,0 %
Encours de dette (au 31 décembre)	1 492 898 743	1 485 560 943	1 811 618 403	1 814 041 267	1 706 820 086	1 648 179 333	-58 640 753	-3,4 %

Financement des investissements :								
Taux de capacité de financement / dépenses inv.	92 %	73 %	67 %	67 %	87 %	88 %	0 %	0,4 %
Taux de financement par emprunt de l'investissement Hors dette	20 %	34 %	38 %	27 %	9 %	22 %	13 %	152,8 %
Capacité de désendettement	5,1	5,5	6,6	6,1	5,7	5,4	-30	-5,3 %
Encours de dette	1 492 898 743	1 485 560 943	1 811 618 403	1 814 087 629	1 706 820 086	1 648 179 333	-58 640 753	-3,4 %

* Les Ressources humaines regroupent des retraitements sur les charges à caractère général, sur les subventions - participation et sur les dépenses diverses.

PÉRIMÈTRE DE L'ANALYSE

L'analyse financière est effectuée sans les mouvements d'ordre (écritures comptables sans flux de trésorerie), sans les lignes de trésorerie (équilibrées en dépenses et en recettes) et sans les résultats reportés.

L'analyse financière procède également à des retraitements de consolidation des données : les écritures comptables inter-budgets (par exemple, les subventions d'équilibre versées par le budget général à certains budgets annexes) sont retirées de l'analyse financière et les cessions d'immobilisation ainsi que les mouvements de stocks de terrains sont retraités en investissement.



La MEL a conforté ses épargnes durant la période 2010–2015 :

- Ces épargnes tendaient à diminuer jusqu'à 2012. L'épargne brute est passée de 293,8M€ en 2010 à 271,7M€ en 2011 (-22,1M€) ;
- Depuis 2012, la MEL a enclenché un mouvement de redressement de ses épargnes. L'épargne brute est passée de 271,7M€ en 2011 à 305,1M€ en 2015 (+33,5M€).

La période récente a également été marquée par une diminution de l'encours de dette. Après la forte augmentation constatée en 2012 (+ 326,1M€), liée pour une large part à l'intégration de la dette du stade Pierre-Mauroy (+ 261M€), l'encours de dette a diminué de 9% depuis 2013 : il est passé de 1 814M€ en 2013 à 1 648,2M€ fin 2015, soit une baisse de 165,9M€.

La capacité de désendettement de la MEL tend également à s'améliorer depuis 3 ans : 5,4 ans en 2015 contre 6,6 ans en 2012.

Cet objectif de maintien de la solvabilité de la MEL a été mis en œuvre en dépit d'un contexte défavorable, marqué par :

- **la réforme de la Taxe Professionnelle (TP)** et son remplacement par de nouvelles recettes fiscales et dotations, dont l'évolution est moins dynamique;
- **la baisse des dotations de l'État versées aux collectivités locales.** Elle se traduit par une perte cumulée de recettes de 150,5M€ sur la période 2010-2015;
- **l'augmentation des versements liés à l'exploitation de la délégation de service public des transports.** Ils ont augmenté de 53,6M€, passant de 174,4M€ en 2010 à 227,9M€ en 2015 du fait du désengagement du Département du Nord et de la Région dans le financement des transports urbains et de l'augmentation de l'offre de service.

Le redressement des épargnes constaté depuis 2012/2013 s'explique par :

- **les économies dégagées sur les dépenses de gestion** (ressources humaines et moyens de l'administration notamment) ;
- **l'évolution peu inflationniste des indices des contrats d'exploitation et des délégations de service public depuis deux ans**, notamment celles des déchets ménagers ;
- **la diminution du coût de la dette** dans le cadre des opérations de sécurisation et de baisse de l'encours.

Soldes financiers 2010-2015 (montants réels consolidés hors excédents)

	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	Variation en valeur 2015/14	Variation en % 2015/14
Recettes de gestion	1 207 069 147	1 256 142 406	1 303 460 508	1 332 921 907	1 323 653 108	1 322 408 380	-1 244 729	0 %
Dépenses de gestion	872 980 251	906 735 967	948 836 275	961 356 746	953 825 010	949 400 210	-4 424 800	0 %
Epargne de gestion	334 088 895	349 406 439	354 624 233	371 565 161	369 828 098	373 008 169	3 180 071	1 %
Produits financiers	15 386 566	7 557 616	3 530 730	100 774	943 830	15 850 788	14 906 958	1579 %
Charges financières	55 703 834	85 306 449	85 540 279	74 174 823	71 463 466	83 737 873	12 274 407	17 %
Charges financières nettes	40 317 268	77 748 834	82 009 549	74 074 049	70 519 636	67 887 085	-2 632 551	-4 %
Epargne brute	293 771 627	271 657 605	272 614 684	297 491 112	299 308 462	305 121 084	5 812 622	2 %
Amortissement de la dette	145 003 883	141 487 906	140 041 695	146 824 368	143 082 752	137 882 352	-5 200 400	-4 %
Epargne nette	148 767 744	130 169 699	132 572 989	150 666 744	156 225 710	167 238 732	11 013 023	7 %
Reprises provisions	0	1 147 788	13 208 844	60 330 538	57 122 842	2 348 115	-54 774 727	-96 %
Provisions et assimilés	3 500 000	9 153 500	2 317 479	7 961 082	61 626 233	2 744 281	-58 881 952	-96 %
Total des recettes réelles de fonctionnement (*)	1 222 455 713	1 263 700 021	1 306 991 238	1 333 022 681	1 324 596 938	1 338 259 167	13 662 229	1 %
Total des dépenses réelles de fonctionnement (**)	928 684 086	992 042 416	1 034 376 555	1 035 531 569	1 025 288 476	1 033 138 083	7 849 607	1 %

Recettes réelles d'investissement hors emprunt	129 467 680	108 982 430	118 751 300	127 672 129	125 128 169	118 869 989	-6 258 180	-5 %
Capacité de financement des Investissements	423 239 308	380 640 036	391 365 984	425 163 241	424 436 630	423 991 073	-445 558	0 %
Rachat des usines de production d'eau	-	-	-	54 323 403	0	0	0	
Dépenses réelles d'investissement hors dette	317 210 068	383 076 219	447 486 391	485 167 821	343 417 897	346 348 433	2 930 536	1 %
Amortissement de la dette	145 003 883	141 487 906	140 041 695	146 824 368	143 082 751	137 882 352	-5 200 399	-4 %
Dépenses d'investissement	462 213 951	524 564 126	587 528 085	631 992 189	486 500 648	484 230 785	-2 269 863	0 %
Besoin de financement	38 974 644	143 924 090	196 162 101	206 828 948	62 064 018	60 239 712	-1 824 306	-3 %
Emprunt	64 000 000	128 500 000	172 246 123	130 753 176	30 000 713	76 500 000	46 499 287	155 %
Avances de l'Agence de l'eau	9 531 840	5 388 458	32 278 560	16 358 050	5 813 987	4 284 391	-1 529 596	-26 %

Fonds de Roulement	102 120 323	113 352 110	120 961 747	128 354 666	117 326 477	153 254 836	35 928 359	31 %
Variation du Fonds de Roulement	32 %	11 %	7 %	6 %	-9 %	31 %		0 %
Encours de dette (au 31 décembre)	1 492 898 743	1 485 560 943	1 811 618 403	1 814 041 267	1 706 820 086	1 648 179 333	-58 640 753	-3 %

Financement des investissements :								
Taux de capacité de financement / dépenses d'investissement	92 %	73 %	67 %	67 %	87 %	88 %	0 %	0 %
Taux de financement par emprunt de l'investissement hors dette	20 %	34 %	38 %	27 %	9 %	22 %	13 %	153 %
Capacité de désendettement	5,1	5,5	6,6	6,1	5,7	5,4	-30 %	-5 %
Encours de dette	1 492 898 743	1 485 560 943	1 811 618 403	1 814 087 629	1 706 820 086	1 648 179 333	-58 640 753	-3 %

* Les Ressources humaines regroupent des retraitements sur les charges à caractère général, sur les subventions - participation et sur les dépenses diverses.

** Dépenses de fonctionnement calculées hors provisions



STRUCTURE DU BILAN

ACTIF NET*	Total
Immobilisations incorporelles (subventions d'équipement versées, études et licences)	385 664 678,22
Terrains	250 279 369,90
Constructions	2 404 208 696,60
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	2 416 399 868,24
Immobilisations corporelles en cours	1 757 823 788,77
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	199 788 349,87
Autres immobilisations corporelles	35 227 735,82
Immobilisations corporelles (nettes)	7 063 727 809,20
Immobilisations financières	237 417 992,93
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	7 686 810 480,35
Créance contentieux SEN (provisionnée)	0,00
Autres créances	122 342 188,42
Stocks	11 550 143,54
Disponibilités	125 331 397,18
Actif circulant (hors contentieux SEN)	259 223 729,14
TOTAL ACTIF CIRCULANT	259 223 729,14
Comptes de régularisation	3 695 534,36
TOTAL ACTIF	7 949 729 743,85

PASSIF	Total
Dotations	630 096 458,34
Fonds globalisés	936 608 089,81
Réserves	3 605 462 087,41
Différences sur réalisations d'immobilisations	-51 986 869,11
Report à nouveau	45 606 082,01
Résultat de l'exercice	147 182 127,83
Subventions transférables	306 316 679,56
Subventions non transférables	474 054 773,43
Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	10 243 873,00
TOTAL FONDS PROPRES	6 103 583 302,28
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	75 663 409,15
Dettes financières à long terme y cp. les ICNE **	1 662 100 309,84
Fournisseurs	74 292 959,61
Autres dettes à court terme	31 675 932,09
Total dettes à court terme	105 968 891,70
TOTAL DETTES	1 768 069 201,54
Comptes de régularisations	2 413 830,88
TOTAL PASSIF	7 949 729 743,85

* Déduction faite des amortissements et provisions.

** L'écart entre le total des dettes long terme et l'état de la dette s'explique par le fait que le bilan comptabilise les ICNE (imputés au compte 1688), ce qui n'est pas le cas de l'état de la dette.

L'actif consolidé de la MEL atteint **7 949,7 M€**. Il est constitué de :

- **l'actif immobilisé (7 686,8 M€)**, soit 97 % de l'actif. L'actif immobilisé continue d'augmenter (+ 142,6 M€ au CA 2014) du fait de la politique d'investissement. Il est constitué :

- **des immobilisations incorporelles à hauteur de 385,7 M€**,
- **des immobilisations corporelles à hauteur de 7 063,7 M€**. Elles représentent l'essentiel de l'actif immobilisé (92%),
- **des immobilisations financières (237,4 M€)**. Il s'agit notamment des participations au capital et des avances de trésorerie versées par la MEL,

- **l'actif circulant (259,2 M€), en diminution de 59,7 M€**.

- En 2014, l'actif circulant se compose de créances diverses (122,3 M€), des stocks de terrains du budget opérations d'aménagement (11,6 M€) et de la trésorerie (125,3 M€),

- **les comptes de régularisation (3,7 M€)**. Il s'agit des dépenses payées par la trésorerie et en attente de mandatement. Ces dépenses sont stables.

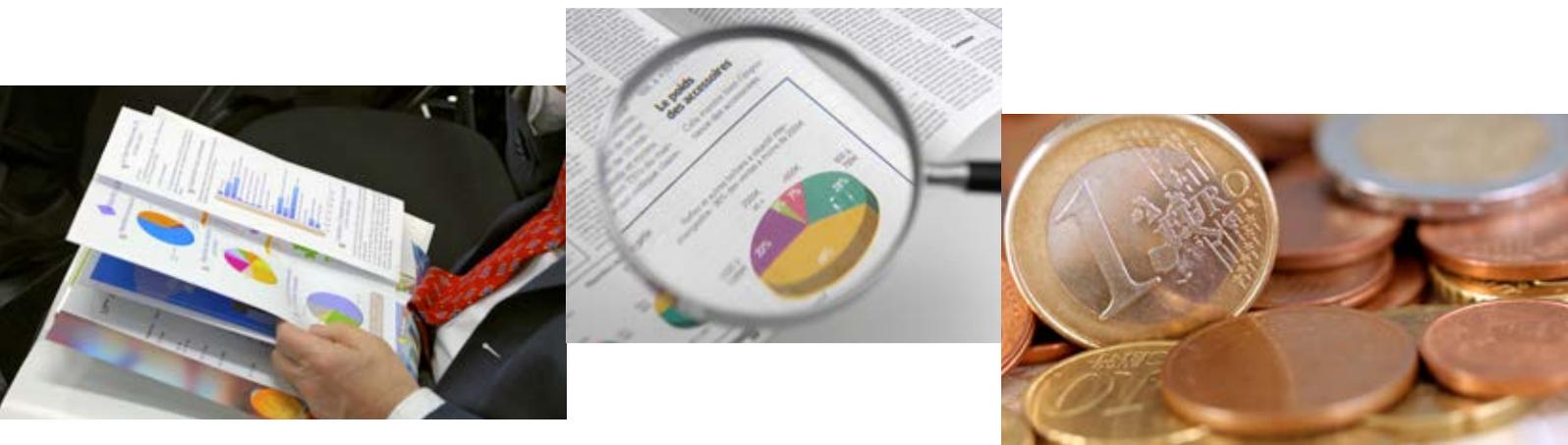
Le passif consolidé de la MEL est équivalent à l'actif consolidé. Il est constitué :

- **des fonds propres (6 103,6 M€), en augmentation de 224,4 M€**,
- **des provisions pour risques et charges (75,7 M€), en augmentation de 17,3 M€**.
- **des dettes long terme (1 662,1 M€), en diminution de 60 M€**, qui intègrent, outre l'encours de dette, les intérêts courus non échus (ICNE),
- **des dettes court terme (106 M€), en augmentation de 23,9 M€**,
- **des comptes de régularisation (2,4 M€)**. Il s'agit des recettes encaissées en trésorerie et en attente d'ordonnement. Ces recettes diminuent sensiblement (-3,2 M€) par rapport à 2014.

Le taux d'endettement mesure la part des dettes long terme dans le financement des actifs. Il est de 21 % en 2015, tous budgets confondus contre 22 % en 2014. **Le taux d'endettement consolidé de la MEL diminue de 1 point par rapport au compte administratif 2014.**

Ce taux d'endettement varie selon les budgets : 20 % pour le budget général (-2 points par rapport au CA 2014), 12 % pour le budget assainissement (-1 point par rapport au CA 2014), 29 % pour le budget transports (stable) et 46 % pour le budget crématoriums (-5 points par rapport au CA 2014).

Les actifs de la MEL sont financés à près de 77 % par les fonds propres.



TRÉSORERIE

La **trésorerie** mesure la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement. Elle traduit la situation financière de la Métropole Européenne de Lille. **La trésorerie, tous budgets confondus, est de 125,3 M€ au 31 décembre 2015.**

Elle comprend deux composantes :

- **Le fonds de roulement** mesure le surplus de financement stable sur les biens stables et donc la solvabilité de la collectivité. En 2015, **le fonds de roulement total s'élève à 153,3 M€** (+35,9 M€ par rapport au CA 2014).
- **Le besoin en fonds de roulement** se mesure par la différence entre les créances d'exploitation et les dettes court terme, ce qui revient à comparer les délais de recouvrement des créances et de règlement des factures. **Le besoin en fonds de roulement représente 27,9 M€ en 2015**, en diminution de 3,4 M€.

Au final, la trésorerie augmente de 39,3 M€ par rapport au CA 2014. Cette évolution s'explique par l'augmentation du fonds de roulement (+36 M€) et par l'augmentation du besoin en fonds de roulement (+3,4 M€).

La Métropole Européenne de Lille dispose d'un excédent de trésorerie structurel : le niveau de fonds de roulement est supérieur au besoin en fonds de roulement, et ce, dans la durée. Le fonds de roulement a fortement augmenté depuis 2010, passant de 102,1 M€ à 153,2 M€ (+51,1 M€). L'augmentation du fonds de roulement s'explique, pour l'essentiel, par la forte augmentation des provisions constituées par la MEL (+69,2 M€ sur la période).

Une partie de l'excédent de trésorerie issu de la politique de provisionnement (celle liée aux contentieux sur la dette structurée) a fait l'objet début 2016 de consignation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (à hauteur de 59,7 M€).



LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : VERS UN NOUVEAU CYCLE D'INVESTISSEMENTS

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Évol. en valeur 2015/2014	Évol. en % 2015/2014
Dépenses d'équipement <i>dont rachat des usines de production d'eau</i>	224,6	288,4	357,0	398,9 54,3	264,2	255,4	-8,7	-3,3%
Subventions d'équipement versées	40,3	39,7	38,2	52,9	51,6	57,7	6,1	11,8%
Avances de trésorerie consolidables	26,2	27,7	25,8	23,1	19,8	26,0	6,1	30,9%
Stade Pierre-Mauroy	15,0	15,5	14,6	0,0	0,1	0,0	-0,1	-95,5%
Dépenses diverses	11,1	11,8	11,8	10,2	7,7	7,2	-0,5	-6,0%
Dépenses d'investissement hors dette	317,2	383,1	447,5	485,2	343,4	346,3	2,9	0,9%
Amortissement dette	145,0	141,5	140,0	146,8	143,1	137,9	-5,2	-3,6%
Dépenses d'investissement hors résultats reportés	462,2	524,6	587,5	632,0	486,5	484,2	-2,3	-0,5%

En 2015, les dépenses d'investissement hors dette atteignent 346,3M€ et augmentent de 2,9M€ par rapport à 2014.

Le niveau de réalisation des dépenses d'investissement hors dette tend à diminuer depuis 2014 : il est passé d'une moyenne annuelle de 408,2M€ sur la période 2010-2013 à environ 345M€/an sur 2014/2015, soit 85% de la moyenne 2010-2013. Cette diminution du volume d'investissement s'explique, pour une large part, par la transition entre les deux mandats (2008-2014 et 2014-2020). Le niveau des dépenses d'investissement devrait augmenter à nouveau à compter de 2017 avec le passage en phase opérationnelle des projets lancés dans le cadre du nouveau mandat.

Le niveau de réalisation des dépenses d'investissement hors dette atteint 84% de réalisation par rapport au budget primitif 2015, soit +5 points par rapport à 2014.

En 2015, les dépenses d'investissement sont constituées :

- **des dépenses d'équipement (313,2M€)**, qui regroupent les études, les subventions, les acquisitions et les travaux. Elles représentent 65% des dépenses d'investissement et 90% des dépenses d'investissement hors emprunts.
- **des dépenses d'investissement diverses pour 33,2M€** (avances de trésorerie...), soit 7% des dépenses d'investissement.
- **de l'amortissement de la dette**, qui diminue de 5,2M€ pour atteindre 137,9M€.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : LE RÉÉQUILIBRAGE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT AU SERVICE DE LA DIMINUTION DE L'ENCOURS DE DETTE

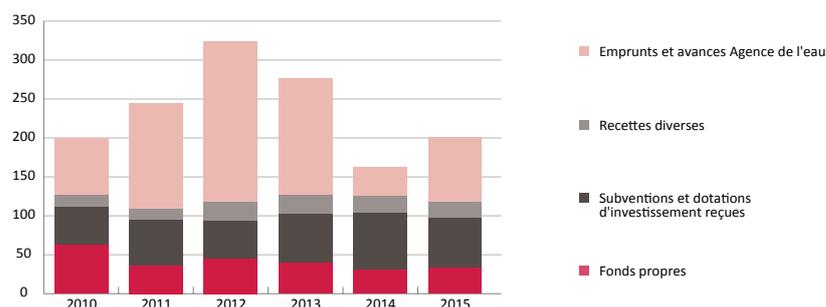
RECETTES D'INVESTISSEMENT	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Évol. en valeur 2015/2014	Évol. en % 2015/2014
Fonds propres	62,7	35,4	44,9	40,4	31,1	34,7	3,6	11,5%
Subventions et dotations d'investissement reçues	50,7	59,8	48,0	62,3	72,2	63,1	-9,2	-12,7%
Recettes diverses	16,0	13,8	25,8	25,0	21,8	21,1	-0,7	-3,1%
Recettes d'investissement hors emprunt et avances de l'Agence de l'eau	129,5	109,0	118,8	127,7	125,1	118,9	-6,3	-5,0%
Emprunts et avances de l'Agence de l'eau	73,5	133,9	204,5	147,1	35,8	80,8	45,0	125,6%
Recettes d'investissement hors excédents	203,0	242,9	323,3	274,8	160,9	199,7	38,7	24,1%

Les recettes d'investissement, hors emprunt, atteignent 118,9 M€ et diminuent de 6,3 M€ en 2015. Le recours à l'emprunt retrouve un rythme normal en 2015 bien que très modéré pour la période (80,8 M€) après une année 2014 exceptionnellement faible. L'encours de dette est encore en diminution de 58,6 M€ pour atteindre 1 648,2 M€ au 31 décembre 2015.

Les recettes d'investissement sont constituées :

- **des fonds propres : 34,7 M€, soit +3,6 M€ par rapport au CA 2014. Il s'agit :**
 - **du fonds de compensation de la TVA (14,9 M€, +0,4 M€).** Il représente 7 % des recettes d'investissement,
 - **de la taxe locale d'équipement / taxe d'aménagement (8,7 M€),** dont le niveau diminue de 0,6 M€. Le produit de ces deux taxes représente 4 % des recettes d'investissement,
 - **des produits de cessions (11,1 M€),** en diminution de 4 M€, soit +51,9%. Ces cessions représentent 6 % des recettes d'investissement.
- **des subventions et dotations d'investissement reçues : 63,1 M€, -9,2 M€, soit -12,7%. Ces subventions représentent 32 % des recettes d'investissement. Il s'agit :**
 - **des subventions pour les projets d'équipement (48,3 M€, +5,9 M€).** Elles représentent 24 % des recettes d'investissement.
 - **de la subvention du Centre National pour le Développement du Sport pour le stade Pierre-Mauroy (2,6 M€),**
 - **des amendes de police (12,2 M€, +1,3 M€).** Elles correspondent à 6 % des recettes d'investissement,
- **des recettes diverses : 21,1 M€, en diminution de 0,7 M€.**
- **des emprunts et avances de l'Agence de l'eau : 80,8 M€, en augmentation de 45 M€. Les emprunts et avances représentent 40 % des recettes d'investissement contre 22 % en 2014. Elles sont constituées :**
 - des avances de l'Agence de l'eau remboursables sans intérêt (4,3 M€, soit -1,5 M€),
 - de l'emprunt (76,5 M€), en augmentation de 46,5 M€ par rapport au CA 2014.

Évolution des recettes d'investissement



DES INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS POUR L'AVENIR

COMMISSION	Réalisé 2014	Réalisé 2015	%	Principaux projets financés par la Métropole Européenne de Lille en 2015
Mobilité et Accessibilité	107,41	121,31	35,0 %	<p>Transports (117,45 M€, +15,97 M€) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Doublement des rames et des quais (101,17 M€, + 19,17 M€) ; • Développement de l'offre de réseau de surface (11,45 M€, +1,94 M€) : renouvellement des bus (8,49 M€), lignes (2,24 M€) ; • Développement de l'intermodalité (3,44 M€, - 0,14 M€) : billetterie (1,29 M€), pôles d'échanges (2,14 M€) • Dépenses d'investissement récurrent sur le réseau (1,39 M€, - 4,06 M€), <p>Stationnement (2,24 M€, - 1,12 M€)</p> <p>Stratégie de déplacement et mode doux : 1,62 M€, - 0,92 M€.</p>
Logement et politique de la ville	59,59	58,02	16,8 %	<p>Habitat (41,59 M€, + 3,57 M€) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offre nouvelle de logement (25,04 M€), • Rénovation des parcs publics et privés (11,83 M€), • Politiques foncières habitat (3,5 M€), • Politiques de solidarité (1,22 M€), <p>ANRU (15,07 M€, - 5,95 M€), dont</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lille Arras Europe (7,8 M€), • Lille Porte de Valenciennes (2,22 M€), • Tourcoing Belencontre (1,92 M€), • Mons Nouveau Mons (0,66 M€), • Quartiers Anciens (0,23 M€), • ANRU 2 (0,15 M€), <p>Accueillir les gens du voyage (1,36 M€, + 0,81 M€), dont aire d'accueil de Wattrelos (0,89 M€).</p>
Espaces publics - Voirie	48,76	45,46	13,1 %	<p>Voirie de proximité (35,68 M€, - 4,07 M€)</p> <p>Grandes infrastructures routières (6,23 M€, + 0,15 M€), dont</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contournement la Chapelle d'Armentières - Houplines (4,09 M€), • RN41 (0,79 M€), • Infrastructures CPER (0,58 M€), <p>Assurer la qualité des espaces publics (3,3 M€, + 0,77 M€), Lille Champs de Mars (3,3 M€).</p> <p>Autres dépenses : 0,25 M€</p>
Développement Économique - Emploi - Recherche	30,30	40,96	11,8 %	<p>Aménagement des parcs d'activités (27,76 M€, + 7,61 M€), dont</p> <ul style="list-style-type: none"> • Roubaix La Lainière (6,1 M€), • Halluin Front de Lys (5,4 M€), • Zone de l'Union (4,9 M€), • Eurasanté (3,8 M€) <p>Action économique (13,2 M€, + 3,05 M€),</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dont soutenir la recherche (9,48 M€, +2,81 M€), • Aider les entreprises (1,1 M€, +0,22 M€), • Développer l'immobilier d'entreprise (1,86 M€, +0,26 M€),
Écologie Urbaine	57,71	40,73	11,8 %	<p>Assainissement (35,32 M€, - 13,14 M€) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre les inondations (20,4 M€), • Station d'épuration Owilléo de Marquette-lez-Lille (4,31 M€), • Collecte des eaux usées (5,53 M€), • Épuration hors Marquette (4,79 M€), • Aides déléguées Agence de l'eau (0,3 M€). <p>Eau (2,66 M€, -1,16 M€) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renouvellement des usines de production (0,6 M€), • Connaissance de ressource en eau (0,9 M€), • Création de la régie de l'eau (0,57 M€). <p>Résidus Urbains (2,74 M€, -2,69 M€) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Collecte sélective (1,78 M€) et CVO (0,73 M€).

COMMISSION	Réalisé 2014	Réalisé 2015	%	Principaux projets financés par la Métropole Européenne de Lille en 2015
Aménagement durable du territoire et Urbanisme	18,80	20,84	6,0 %	<p>Renouveler la ville (15,58 M€, +1,78 M€) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Lille FCB (2,8 M€), Armentières Franges Industrielles - Hacot Colombier (2 M€), Tournebride (1,7 M€), Euralille (1,1 M€) <p>Espaces naturels et voies d'eau (2,7 M€, +0,54 M€),</p> <ul style="list-style-type: none"> Parc de la Deûle (0,66 M€), Plaine des Périseaux (0,57 M€), Plan Bleu (0,6 M€); <p>Foncier (1,18 M€, -0,38 M€)</p> <p>Aménagement du territoire - Stratégie d'urbanisme (0,69 M€, -0,11 M€)</p> <p>Énergie (0,63 M€, +0,63 M€)</p> <p>Agriculture (0,05 M€, -0,42 M€)</p>
Rayonnement de la Métropole	5,55	3,17	0,9 %	<p>Rayonnement de la Métropole (3,17 M€, -2,38 M€)</p> <ul style="list-style-type: none"> Sport (2 M€) : piscine de Lille Sud (1,25 M€), Stadium (0,44 M€), Culture (1,16 M€) : Musée de La Piscine (0,5 M€), LaM (0,33 M€).
Autres commissions	15,30	15,86	4,6 %	<p>Gouvernance et Administration (10,7 M€, +1,07 M€) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Patrimoine et sécurité (5,5 M€), Achats (1,54 M€), Systèmes d'information (3,36 M€), Autres dépenses (0,3 M€) <p>Finances - Évaluation - Contrôle de Gestion (5,16 M€, -0,5 M€)</p>
Total	343,42	346,35	100,0%	





LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : UNE RELATIVE STABILITÉ DES RECETTES DE GESTION (-0,1 %) DANS UN CONTEXTE CONTRAINT PAR LA DIMINUTION DES DOTATIONS

RECETTES DE GESTION	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Évol. en valeur 2015/2014	Évol. en % 2015/2014
Impôts et taxes	747,3	651,7	699,2	720,1	712,6	735,7	23,1	3,2%
Dont :								
Recettes fiscales (TP substituée)	431,4	300,7	311,7	332,7	325,7	340,3	14,5	4,5%
Produit de Taxe Professionnelle	431,4						0,0	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)		128,5	134,4	148,0	141,6	144,4	2,8	2,0%
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)		76,8	78,2	82,3	80,2	87,1	6,9	8,6%
Taxe Habitation et Rôles supplémentaires		89,8	93,5	96,6	97,9	102,6	4,7	4,8%
Taxe foncière et Rôles supplémentaires		2,4	2,3	2,3	2,3	2,3	-0,0	-2,0%
Imposition Forfaitaire sur les Entrep. de Réseaux (IFER)		3,2	3,3	3,4	3,7	3,9	0,1	3,8%
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	135,5	140,1	146,0	152,8	155,6	159,2	3,7	2,3%
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)		11,8	11,6	13,5	13,2	13,2	-0,0	-0,1%
Versement Transport (VT)	180,5	199,1	229,9	221,1	218,1	223,0	4,9	2,3%
Dotations (hors FPIC)	308,4	435,2	430,6	425,8	414,4	390,7	-23,7	-5,7%
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	290,8	296,7	294,3	291,1	281,8	260,0	-21,8	-7,7%
Compensations fiscales	17,6	12,1	10,1	8,4	6,6	4,4	-2,3	-33,9%
Compensations de la réforme de la TP		49,6	47,9	46,7	46,5	46,8	0,3	0,7%
Fonds National de Gar. Ind. de Ressources (FNGIR)		76,9	78,4	79,5	79,5	79,5	0,0	0,0%
Fonds National de pér. des res. Interco. et com. (FPIC)			3,5	5,6	9,2	12,4	3,2	34,8%
Reversements aux communes	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	0,0	1,8%
Produits d'exploitation et redevances	94,6	108,6	106,8	105,0	108,0	99,7	-8,3	-7,7%
Dont :								
Redevance Assainissement	65,5	72,3	72,8	71,4	70,0	69,9	-0,1	-0,1%
Recettes diverses	54,7	58,6	61,3	74,4	77,4	81,8	4,4	5,7%
Total Recettes de gestion	1207,1	1256,1	1303,5	1332,9	1323,7	1322,4	-1,2	-0,1%
Produits financiers	15,4	7,6	3,5	0,1	0,9	15,9	14,9	1579,4%
Recettes de fonct. hors contentieux SEN	1222,5	1263,7	1307,0	1333,0	1324,6	1338,3	13,7	1,0%
Reprises provisions	0,0	1,1	13,2	0,3	1,4	2,3	0,9	67,2%
Reprise provision SEN				60,0	55,7		-55,7	-100,0%
Recettes de fonctionnement	1222,5	1264,8	1320,2	1393,4	1381,7	1340,6	-41,1	-3,0%

Les recettes de fonctionnement atteignent 1 340,6M€ et diminuent globalement de 41,1M€, soit -3%. Cette diminution est liée au fait qu'en 2014 la MEL a repris le produit de son contentieux avec la Société des Eaux du Nord (55,7M€).

Les recettes de gestion, hors produits financiers et reprises de provisions, atteignent 1 322,4M€ et diminuent de 1,2M€ (-0,1%), contre 9,2M€ en 2014. Elles évoluent à un rythme légèrement supérieur à celui des dépenses de gestion (-0,5%).

Les recettes de gestion de la MEL sont constituées :

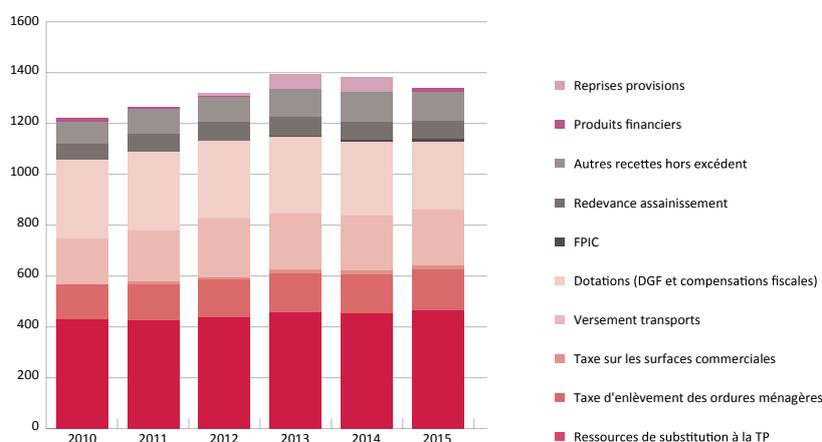
- **des recettes fiscales de substitution de la taxe professionnelle**, qui atteignent 340,3M€ et augmentent de 14,5M€ par rapport au CA 2014. Il s'agit notamment de :
 - la cotisation foncière des entreprises (CFE) : 144,4M€. Le produit de CFE augmente de 2,8M€ (+2%). Cette évolution est essentiellement liée à l'évolution des bases fiscales (+2,1%) ; les rôles supplémentaires diminuant de 1,1M€ pour atteindre 5,08M€,
 - la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : 87,1M€. L'évolution des bases de CVAE se traduit par une augmentation de 6,9M€ du produit (+9%) après la perception d'un produit en diminution en 2014 (-2,4M€),
 - la taxe d'habitation (TH) : 102,6M€ (+4,7M€ soit +5%). L'augmentation du produit de TH s'explique par l'évolution des bases fiscales (+4,3%) et par l'encaissement de rôles supplémentaires (1,4M€),
 - la taxe additionnelle sur le foncier bâti : 2,3M€, l'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER) : 3,9M€ (+0,1M€). Cette légère augmentation est liée à l'évolution des bases.

- **de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** : 159,2M€. Le produit de TEOM augmente de 3,7M€ (+2,3%). Cette augmentation s'explique par l'évolution des bases (+2,2%) et l'encaissement de rôles supplémentaires (0,54M€),
- **de la taxe sur les surfaces commerciales**, en légère diminution, à 13,2M€,
- **du versement transport** : 223M€, en augmentation de 4,9M€ (+2,3%),
- **des dotations**, qui représentent 390,7M€ et diminuent de 23,7M€. Il s'agit notamment :
 - de la dotation générale de fonctionnement (DGF) : 260M€, en diminution de 21,8M€, dans le cadre de la contribution au redressement des comptes publics ;
 - des compensations fiscales : 4,4M€, en diminution de 2,3M€ ;
 - des compensations au titre de la TP : 46,8M€, en augmentation de 0,3M€ ;
 - du Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) : 79,5M€ (stable).
- **du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)** : 12,4M€, +3,2M€,
- **des reversements aux communes** : 2M€,
- **des produits d'exploitation et redevances** : 99,7M€. Ces recettes diminuent de 8,3M€ et comprennent la redevance assainissement (69,9M€, -0,1M€).

Aux recettes de gestion, s'ajoutent :

- **les produits financiers** : 15,9M€. Ces produits financiers correspondent à des reprises de provisions pour dette (2M€) et des régularisations d'écritures liées à la dette (13,9M€),
- **les reprises sur provisions** : 2,3M€, -54,8M€. Les reprises sur provisions constatées en 2014 correspondaient à un pic lié au solde du contentieux avec la Société des Eaux du Nord (55,7M€).

Évolution des recettes de fonctionnement



LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : DES DÉPENSES DE GESTION EN DIMINUTION

DÉPENSES DE GESTION	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Evol. en valeur 2015/2014	Evol. en % 2015/2014
Charges à caractère général	231,2	240,9	260,6	264,2	260,8	247,4	-13,4	-5,1%
Subventions - Participations	276,7	295,6	311,3	325,2	324,1	330,7	6,6	2,0%
Ressources humaines	117,2	122,3	122,2	122,5	123,2	125,2	1,9	1,6%
Reversements aux communes	241,8	242,3	242,5	242,3	242,0	239,0	-3,0	-1,2%
Dépenses diverses	6,1	5,6	12,2	7,1	3,7	7,1	3,4	90,0%
Total dépenses de gestion	873,0	906,7	948,8	961,4	953,8	949,4	-4,4	-0,5%
Charges financières	55,7	85,3	85,5	74,2	71,5	83,7	12,3	17,2%
Dépenses de fonct. hors provisions	928,7	992,0	1034,4	1035,5	1025,3	1033,1	7,8	0,8%
Provisions	3,5	9,2	2,3	8,0	5,9	2,7	-3,2	-53,5%
Régularisation SEN					55,7		-55,7	-100,0%
Dépenses de fonctionnement	932,2	1001,2	1036,7	1043,5	1086,9	1035,9	-51,0	-4,7%

Les dépenses de fonctionnement atteignent 1 035,9 M€ et diminuent de 51 M€ par rapport à 2014.

Les dépenses de gestion atteignent 949,4 M€ (-4,4 M€), soit un niveau quasi équivalent à celui de l'exercice 2012 (948,8 M€), alors que la MEL a pris de nouvelles compétences (promotion du tourisme, énergie, gens du voyage, politique de la ville) suite à la loi MAPAM.

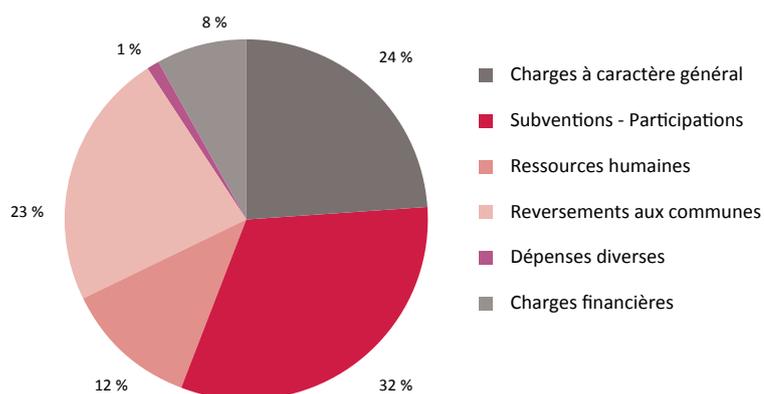
La diminution des dépenses de gestion s'explique par les mesures d'économie mises en œuvre ainsi que par l'évolution favorable des indices des marchés des déchets et d'assainissement.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées :

- **des charges à caractère général** : 247,4 M€. Ces charges diminuent de 13,4 M€ (-5,1%), dont -11 M€ sur les déchets ménagers. Elles représentent 24 % des dépenses de fonctionnement,
- **des subventions - participations** : 330,7 M€. Ces charges augmentent de 6,6 M€ (+2%) et représentent 32% des dépenses. Elles sont constituées pour plus de 69% par la participation à la délégation de service public transports versée à Keolis (228 M€, +4,5 M€). Les subventions versées par le budget général sont en hausse de 2,2 M€, dont 2,9 M€ sur le tourisme (prise de compétence en 2015, compensée par une baisse des attributions de compensation), -1,2 M€ sur les gens du voyage (fin de la participation au syndicat mixte gens du voyage et reprise en régie), +0,4 M€ sur l'Agence d'urbanisme et +0,3 M€ sur le syndicat départemental d'incendie et de secours,
- **des reversements aux communes** : 239 M€. Ils diminuent de 2,9 M€ (-1,2%) et représentent 23% des dépenses de fonctionnement. Ils sont constitués de l'attribution de compensation (214 M€) et de la dotation de solidarité communautaire (25 M€). L'attribution de compensation affiche une diminution de 2,9 M€ dans le cadre de la compensation des transferts de compétences (promotion du tourisme, politique de la ville, énergie) évalués en commission des transferts de charges.
- **des dépenses de ressources humaines** : 125,2 M€, en augmentation de 1,9 M€ et représentent 12% des dépenses de fonctionnement. Ces dépenses sont constituées de la masse salariale (119,3 M€, +1,9 M€) et des dépenses RH hors masse salariale (formation notamment),

- **des dépenses diverses** : 7,1 M€. Elles augmentent de 3,4 M€ et représentent 1 % des dépenses,
- **des charges financières** : 83,7 M€. Hors régularisations comptables (13,9 M€ équilibrés par une recette équivalente), elles diminuent de 3,5 M€. Elles intègrent les frais financiers (50,8 M€, -3,1 M€), les provisions pour les frais financiers des produits structurés (19,1 M€, +1,5 M€) suite à l'assignation en justice des trois banques concernées et des régularisations comptables (13,9 M€, recette équivalente). Le taux moyen de la dette pour l'année 2015 s'élève à 3,09% (hors provisions pour risques financiers) et 4,13% en incluant ces provisions.
- **des provisions** : 2,7 M€. Elles diminuent de 3,2 M€ (-53,5%). Il s'agit notamment de provisions constituées dans le cadre de contentieux avec la société Elisa à propos du stade Pierre-Mauroy (1,6 M€).

Répartition des dépenses de fonctionnement



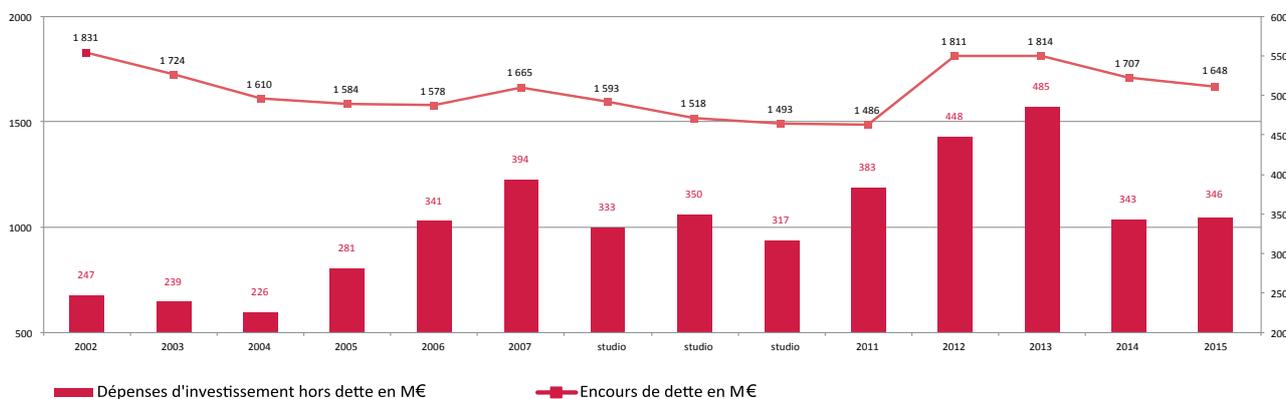


ENCOURS DE DETTE : 1 648 M€ EN 2015

Pour la deuxième année consécutive, l'encours de dette a connu en 2015 une baisse marquée (- 59 M€) et s'établit en fin d'année à 1 648 M€, dont 235 M€ de dette « stade Pierre-Mauroy ».

BREF

La dette portée par la société de projet « stade Pierre-Mauroy » a été intégrée le 26 octobre 2015 pour 261,6 M€, conformément aux nouvelles règles comptables. Elle s'amortit sur 31 ans à raison de 8,4 M€ par an.



DES FRAIS FINANCIERS EN DIMINUTION

Les frais financiers (hors régularisations comptables) ont diminué entre 2014 et 2015, passant de 71 M€ à 70 M€ en raison de la baisse des taux variables et de l'encours de dette. Ces frais financiers intègrent 7 M€ pour le stade Pierre-Mauroy et 19 M€ de provisions pour risques financiers.

LE CADRE DE GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRÉSORERIE

Depuis 2008, tous les emprunts ont été souscrits en conformité avec le cadre de gestion. Ce cadre, gage de rigueur et de transparence délibéré le 6 novembre 2009, a anticipé la circulaire du 25 juin 2010 qui liste les bonnes pratiques en matière d'information des élus et de gestion sécurisée de la dette. Les objectifs de ce cadre de gestion sont la garantie de la mise en place de ressources financières adaptées aux investissements, la sécurisation et la simplification du portefeuille de dette et, enfin, la définition du processus décisionnel, d'information et de contrôle.

Le bilan de l'année 2015 et les orientations de l'année 2016 en termes de politique d'emprunt ont été rappelés dans la délibération annuelle de la dette votée le 18 décembre 2015.

En 2015, 81 M€ d'emprunts ont été levés dont 67 M€ auprès de la Banque européenne d'investissement (BEI). À titre d'exemple, un emprunt de 30 M€ a été conclu en avril 2015 à un taux fixe de 0.942% pour une durée de 25 ans. Les nouveaux financements prévoient systématiquement un amortissement du capital nul en 2022, année marquée par le remboursement *in fine* de l'emprunt obligataire conclu en 2012.

Par ailleurs, un refinancement de dette a été opéré avec l'Agence France Locale (AFL) sur un emprunt d'un montant de 12 M€ afin de bénéficier de conditions financières plus attractives. L'Agence France Locale est une banque créée par et pour les collectivités locales. La MEL y est membre fondateur depuis 2013. L'adhésion à l'AFL offre une autonomie accrue face au secteur bancaire classique, notamment en cas de crise de liquidités comme ce fut le cas en 2008 et 2012.

Enfin deux opérations de couverture d'emprunt ont été conclues pour un montant total de 39 M€. Ces opérations ont consisté à couvrir par un taux fixe des contrats initialement à taux variable.

LA SÉCURISATION DE LA DETTE STRUCTURÉE

14 opérations de sécurisation ont été menées en 2009 sur un montant de 285 M€ avec 8 banques sans pénalité.

À partir de 2010, la Métropole Européenne de Lille a négocié à partir d'une stratégie consistant à ne pas payer, sur toute la durée de vie de l'emprunt ou du swap, un taux supérieur au taux qu'elle aurait obtenu en contractant des emprunts ou swaps simples à taux fixe dès l'origine.

Sur cette base, 28 opérations pour un notionnel de 437 M€ ont été réaménagées de 2010 à 2013.

La part des opérations structurées risquées est ainsi passée de 33% de l'encours en 2008 à 7,3% en 2015 :

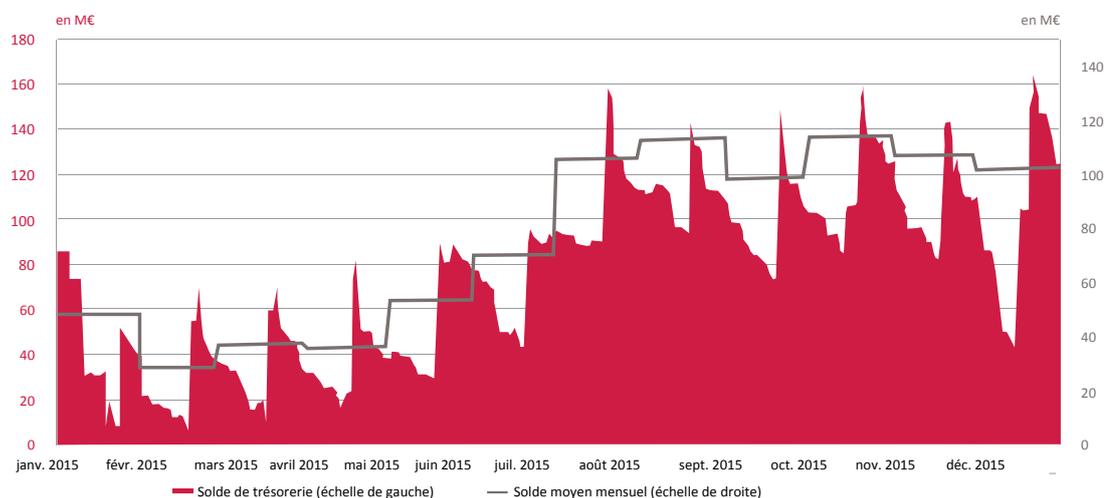
	31 décembre 2014		31 décembre 2015	
Total encours de dette	1707 M€	100%	1648 M€	100%
Emprunts ou swaps simples	1556 M€	91.2%	1528 M€	92.7%
Emprunts ou swaps capés ou faiblement risqués	5 M€	0.3%	0 M€	0%
Emprunts ou swaps « risqués »	145 M€	8.5%	120 M€	7.3%
Nombre d'emprunts / swaps risqués	6		4	
Dont contentieux	145 M€		120 M€	

Les banques avec lesquelles les négociations n'ont pas abouti ont fait l'objet d'un contentieux : RBS a été assignée en 2010, puis Dexia en 2012 et enfin Merrill Lynch en 2013. Les contentieux représentent la totalité de l'encours « risqué ». Un seul jugement a été pour l'instant rendu ; il condamne RBS pour défaut d'information sur les 3 swaps querellés et défaut de conseil pour le swap le plus important et risqué. Le jugement est en appel.

LA GESTION DE LA TRÉSORERIE

Deux contrats revolving permettent de couvrir les besoins de financement court terme pour un montant maximum de 43,7 M€. En 2015, le niveau de la trésorerie n'a pas justifié l'emploi de cet instrument, ni la souscription de lignes de trésorerie.

Solde de trésorerie





La Métropole Européenne de Lille est partenaire de structures de natures juridiques différentes. Les 30 structures principales font l'objet d'un suivi spécifique.

LE SUIVI DES SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE ET DES SOCIÉTÉS PUBLIQUES LOCALES DONT LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE EST ACTIONNAIRE

La Métropole Européenne de Lille participe au capital de :

- 5 sociétés anonymes d'économie mixte (SAEM) : SEM Ville Renouvelée, Haute Borne, Soreli, Sogemin et ORREL.
- 5 sociétés publiques locales (SPL) : Triselec, EuraTechnologies, La Fabrique des quartiers, Euraille et Ruches.

La SAEM Opérateur régional de réhabilitation énergétique du logement (ORREL) a été créée le 30 novembre 2015. C'est une société de services dont la vocation est de permettre la massification de la réhabilitation énergétique des maisons individuelles dans la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, dans le cadre du Plan 100 000 logements.

Sociétés	Nombre d'actions	Part du capital détenu	Montant du capital social détenu	Nombre d'administrateurs
SPL EuraTechnologies	105 000	70%	1 050 K€	4
SPL Euraille	8 235	30,52%	354 K€	5
SPL La Fabrique	72 727	72,73%	727 K€	8
Triselec Lille	8 125	82%	1 381 K€	8
SPL Ruches	175	17,5%	175 K€	2
SEM Ville Renouvelée	105 810	34,91%	2 910 K€	6
Soreli	17 104	21,11%	325 K€	3
Haute Borne	4 500	37,5%	684 K€	4
Sogemin	625	25%	125 K€	3
ORREL	3 000	11,7%	350 K€	2

Le suivi des organismes associés consiste à analyser l'évolution de la situation juridique, statutaire, organisationnelle et contractuelle, l'activité et les éléments financiers de la structure. Il vise à apprécier la façon dont les missions sont exécutées, d'un point de vue opérationnel et financier. La finalité est d'identifier les risques, les enjeux et de mettre en évidence les points de vigilance. Enfin, sur la base de ces éléments, il permet d'établir des préconisations.

Le dispositif de pilotage des SAEM et SPL, mis en place dans ce nouveau mandat, s'appuie en priorité sur les administrateurs désignés par la MEL, chargés de représenter les intérêts de la Métropole Européenne au sein des conseils d'administration et de s'assurer de leur bonne gestion.

Ainsi, la démarche de suivi des structures partenaires a été confortée sur deux axes :

- Tous les conseils d'administration font l'objet d'une préparation afin de discuter des points de vigilance éventuels et de définir la position de la MEL sur ces sujets. 29 conseils d'administration ont ainsi été préparés en 2015. Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif de contrôle analogue de la MEL vis-à-vis des SPL, les administrateurs s'assurent que les points importants sont débattus en conseil d'administration et que le rythme des réunions est suffisant et adapté à la temporalité des sujets.
- Un administrateur référent a été désigné pour chaque structure. Il anime ces réunions, mais il est aussi le rapporteur du rapport annuel réalisé par les administrateurs au conseil métropolitain. Ces rapports font l'objet d'une présentation en commission thématique.

L'engagement de la Métropole Européenne de Lille dans les opérations d'aménagement en cours de réalisation et portées par cinq de ces structures représente un budget de 509 M€ dont 259 M€ réalisés à fin 2014 soit 51%.

LES SUBVENTIONS VERSÉES AUX PARTENAIRES DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

Les subventions de fonctionnement représentent 24 M€ en 2015, soit une hausse de 0,8 M€ par rapport à 2014.

La Métropole Européenne de Lille a mis en place et formalisé les règles de gestion en matière d'attribution, de suivi et de contrôle des subventions aux associations. Des documents et des procédures ont été ainsi produits pour chacune des étapes. Un travail d'amélioration et de sécurisation du processus de subventionnement et du circuit d'instruction et de pilotage a été mené en 2015. Désormais, la MEL propose un modèle unique de document de demande et a mis en place un circuit d'instruction harmonisé. Le système de validation a été revu avec la concentration des attributions des financements de fonctionnement sur trois conseils de la Métropole, davantage en lien avec la préparation budgétaire. L'intégralité du traitement des subventions est informatisée et l'ensemble des agents instructeurs ont été formés.

LES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC CONTRACTÉES PAR LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

Les délégations de service public représentent une charge annuelle nette pour la Métropole Européenne de Lille d'environ 236 M€, en baisse de 4 M€ par rapport à 2014.

Un tableau récapitulatif, détaillant leurs principales caractéristiques, est présenté ci-dessous.

La délégation de service public demande une nécessaire transparence sur la qualité du service public produit et un contrôle renforcé à partir du rapport annuel produit, avant le 1^{er} juin, par le délégataire conformément à l'article L.1411-3 du CGCT. Ce rapport permet le suivi du respect des engagements contractuels et l'examen des besoins d'adaptation du contrat, ainsi que les validations techniques, administratives et financières des propositions du délégataire. Dans ce cadre, sont identifiés des écarts entre les objectifs et les réalisations et des ajustements sont proposés en cours de vie du contrat.

Le dispositif de contrôle des délégations de service public s'articule autour de différentes instances et d'outils :

- La mise en place d'un comité de suivi infra-annuel et la transmission de rapports intermédiaires mensuels ou trimestriels selon les besoins de certaines DSP,
- L'organisation d'une réunion annuelle de présentation des comptes par le délégataire,
- La réalisation ponctuelle d'audits.

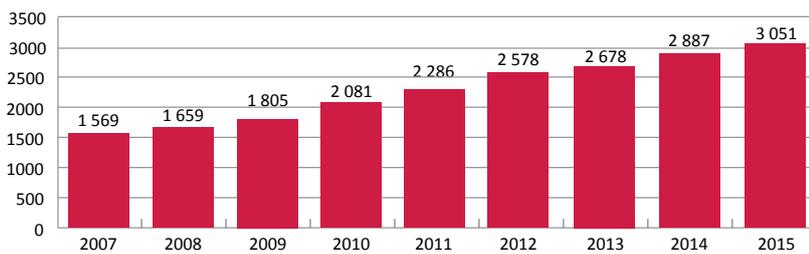
2015 a également été marquée par la participation au renouvellement du contrat de distribution de l'eau avec les phases de négociations sur la distribution de l'eau et les protocoles de fin de contrat ainsi que le renouvellement de l'exploitation de la patinoire. Ces délégations de service public représentent une charge annuelle nette pour la Métropole Européenne de Lille d'environ 236 M€.

Objet DSP	Type DSP	Délégataire actuel	date début/fin ; durée	Montants perçus par la Métropole en 2015	Montants versés par la Métropole en 2015
Exploitation des transports urbains de personnes	Affermage	KEOLIS	2011-2018 7 ans	16,7 M€	218,4 M€
Exploitation du centre de valorisation énergétique	Innommée de type affermage	VALNOR	2002-2017 15 ans	NS	14 M€
Exploitation du centre de valorisation organique	Affermage	CARBIOLANE	2007-2019 12 ans	0,07 M€	6 M€
Exploitation du centre de tri d'Halluin	Affermage	TRISELEC	2012-2019 7 ans	0,05 M€	5,8 M€
Exploitation du centre de tri de Lille	Affermage	TRISELEC	2007-2019 12 ans	0,8 M€	6 M€
Gestion du site EuraTechnologies	Affermage	EURATECHNOLOGIES	2012-2018 6 ans	0,04 M€	1,33 M€
Distribution d'eau	Concession	EAUX DU NORD	1986-2015 30 ans	EDN se rémunère sur les abonnements et les consommations	
Distribution d'eau sur deux communes de la MEL	Affermage	SIDEN - NORÉADE	2000-2015 16 ans	SIDEN - NORÉADE se rémunère sur les abonnements et les consommations	
Exploitation de parcs de stationnement en ouvrage à Roubaix : Vieil Abrevoir, Lannoy Gambetta, Winston Churchill et Grand Rue	Affermage	Groupe ment SEM Ville Renouvelée - EFFIA Stationnement	2012-2017 5 ans	NS	0,18 M€
Exploitation de parcs de stationnement en ouvrage à Lille : Nouveau Siècle, République et Opéra	Affermage	EFFIA Stationnement	2011-2017 6 ans	1,8 M€	0,03 M€
Exploitation de parcs de stationnement en ouvrage : Euralille (centre commercial, gare Europe, Grand Palais et Tours)	Affermage	VINCI PARK	1996-2015 20 ans	5,1 M€	
Exploitation de parcs de stationnement en ouvrage à Tourcoing : Hôtel de ville, Miss Cavell et Saint-Christophe	Affermage	VINCI PARK	2011-2015 5 ans		0,08 M€
Partenariat public-privé stade Pierre-Mauroy	Contrat de Partenariat	ELISA (filiale d'EIFFAGE)	2012-2043 31 ans	Charge nette LM : 8,6 M€	
Exploitation d'un équipement sportif (patinoire)	Affermage	EQUALIA (société dédiée Menelas)	2008-2015 7 ans	0,07 M€	0,2 M€
Exploitation d'un équipement sportif (piscine)	Affermage	UCPA (société dédiée LS59)	2012-2017 5 ans	0,03 M€	0,55 M€



En 2015, l'encours garanti est de 3 051 M€. Il est en augmentation de 5 % par rapport à 2014.

Évolution de l'encours garanti (M€)



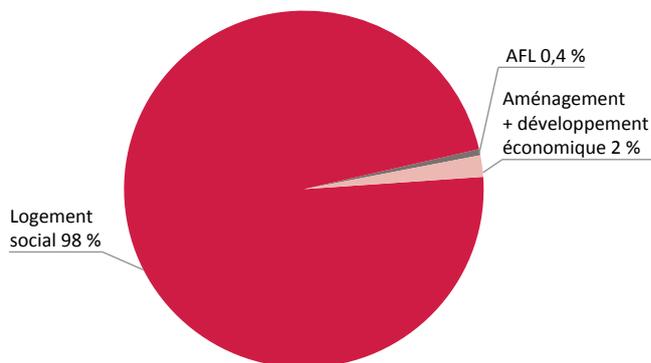
UN ENCOURS QUI ACCOMPAGNE LE LOGEMENT SOCIAL :

La MEL, pilote de la politique locale de l'habitat, a pour objectif d'accompagner le développement du logement social. Celui-ci représente 98 % de l'encours garanti.

En 2015, les emprunts garantis par la MEL permettront à terme la construction de 2 505 logements et la réhabilitation de 15 861 logements.

Répartition de l'encours par compétence au 31 décembre 2015 :

- 2 984 M€ pour le logement social
- 55 M€ pour l'aménagement et le développement économique
- 12 M€ pour la garantie Agence France locale (AFL)



L'Agence France Locale est un établissement de crédit dédié au financement des investissements des collectivités territoriales françaises. Chaque collectivité membre doit apporter sa garantie solidaire à hauteur de l'encours de dette dont elle dispose auprès de l'établissement.

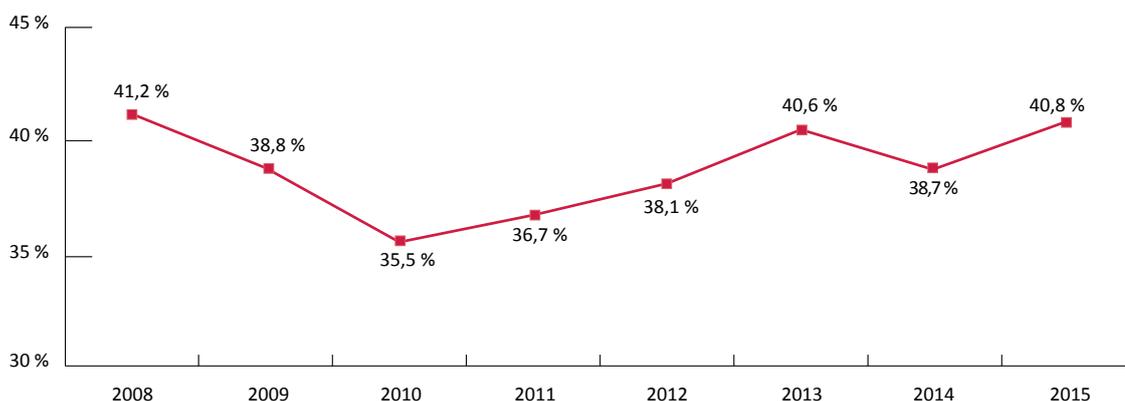
La MEL a ainsi accordé sa garantie à hauteur de 12 M€ au 31 décembre 2015.

La garantie AFL n'entre pas dans le cadre des ratios prescrits par la loi Galland du 1^{er} juillet 1996.

RATIO DE PLAFONNEMENT

Les textes régissant l'octroi de garanties d'emprunt aux personnes morales de droit privé imposent des critères restrictifs sous forme de ratios prudentiels, destinés à protéger les finances locales. Conformément à l'article L.2252-2 du CGCT, les garanties et cautionnements accordés au bénéfice des opérations de logement social et dans le cadre de l'AFL dérogent à l'application de ces ratios. Néanmoins, la MEL a décidé de retenir les annuités des garanties d'emprunt pour le logement social ainsi que celles de l'AFL dans le calcul du ratio de plafonnement, compte tenu de la part du logement social dans cet encours.

Évolution du ratio de plafonnement : le total des annuités de la dette et de la dette garantie ne doit pas excéder 50% des recettes réelles de fonctionnement.



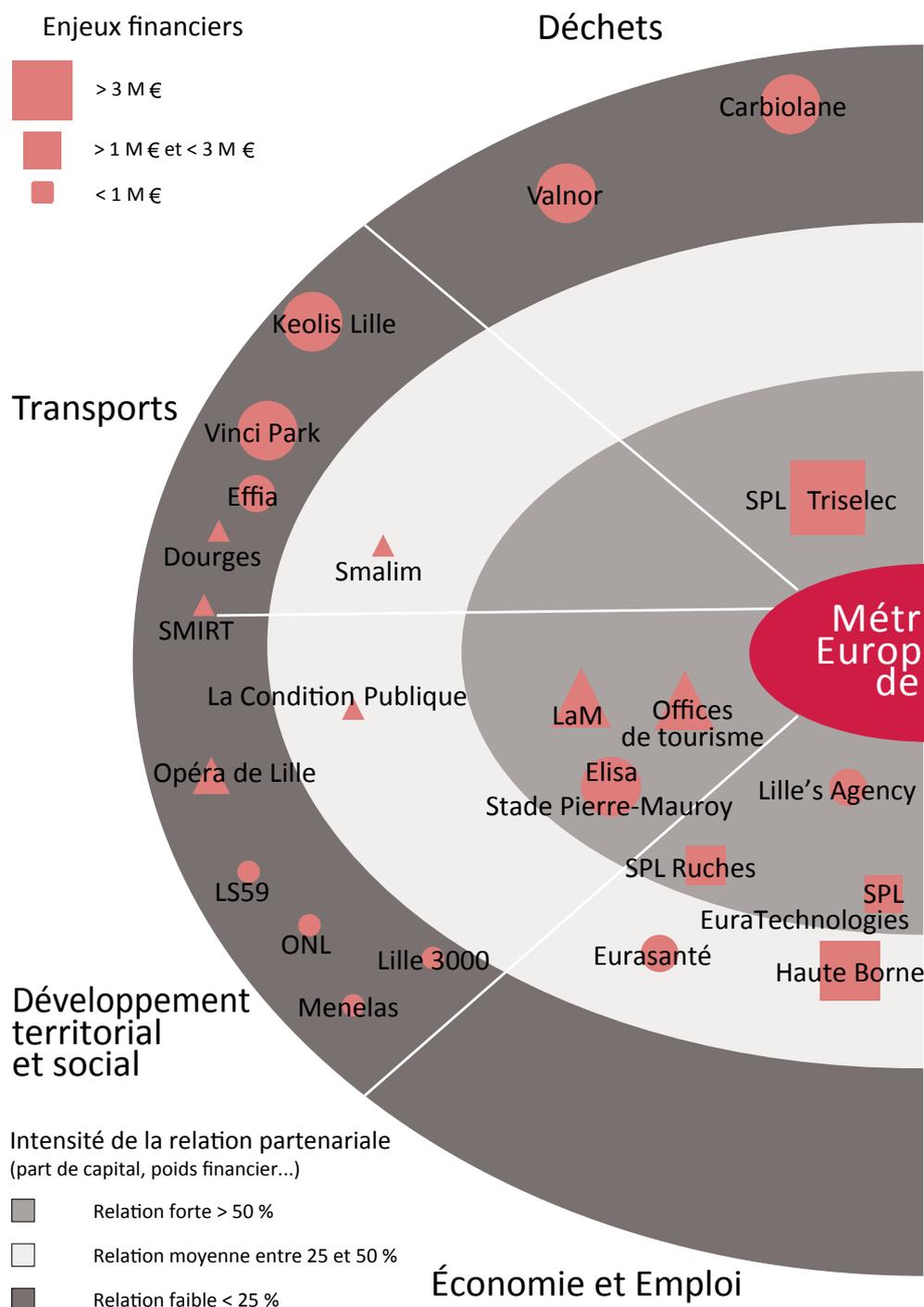
CONCENTRATION DE L'ENCOURS

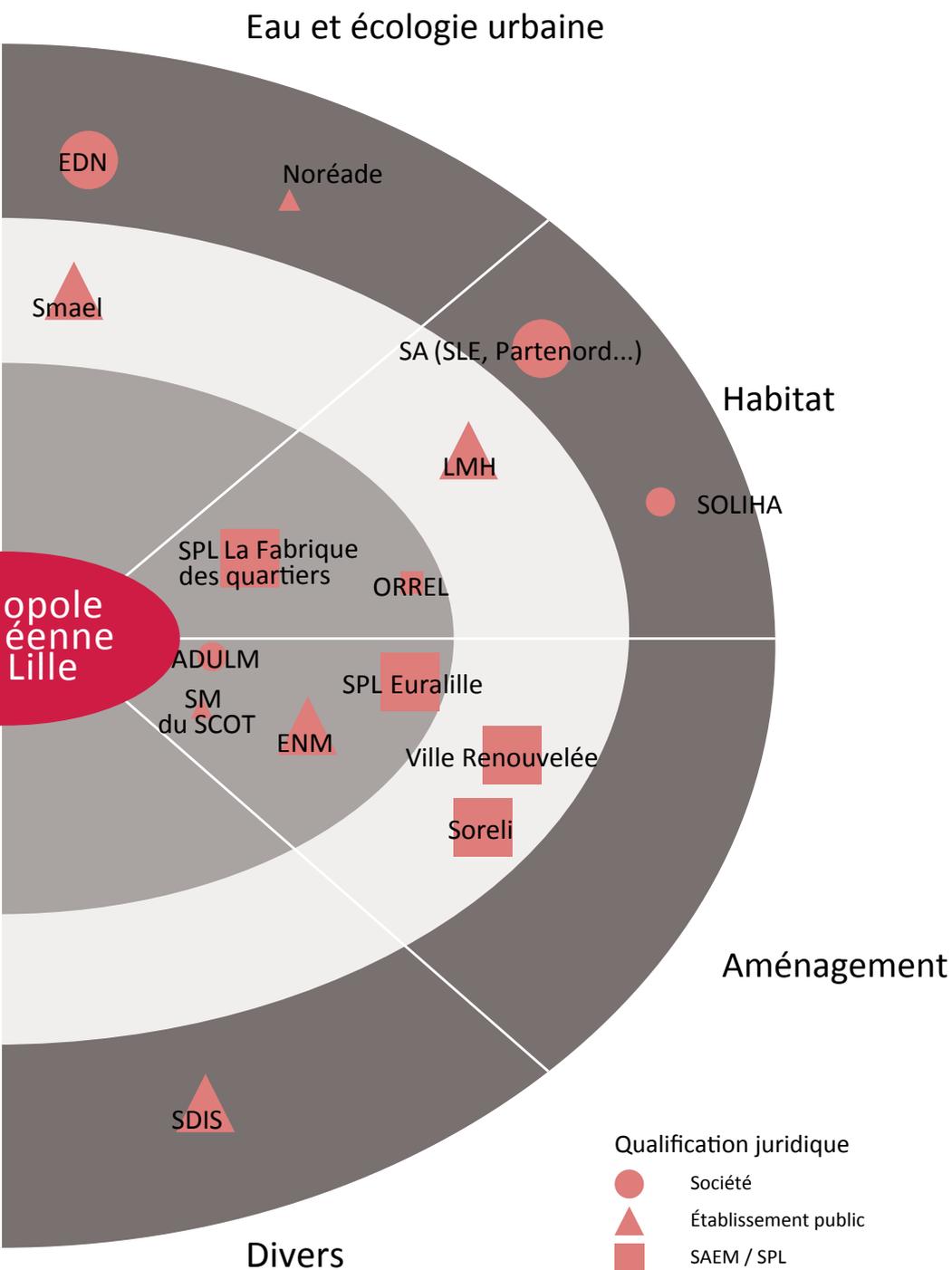
L'encours garanti est très concentré tant au niveau des bénéficiaires que des prêteurs : deux organismes (Vilogia et LMH, l'office public de la Métropole Européenne de Lille) représentent 51% du total garanti, et 86% des prêts sont accordés par la Caisse des Dépôts et Consignations.

LES OPÉRATEURS DU LOGEMENT SOCIAL SONT SOUMIS À DE NOMBREUX CONTRÔLES, NOTAMMENT PAR :

- Les fédérations de bailleurs sociaux qui ont pour mission de prévenir les difficultés de leurs adhérents. À ce titre, elles sont amenées à en apprécier la situation financière, et à proposer des plans d'actions visant à rétablir ou garantir leur viabilité financière.
- La caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS), qui assure pour ses cotisants un rôle de prévention en apportant une aide aux organismes en difficulté.
- L'État *via* l'Agence nationale de contrôle du logement social (ANCOLS) qui est l'acteur unique de contrôle et d'évaluation des organismes de logement social depuis le 1^{er} janvier 2015. La création de ce nouvel organisme répond au besoin d'unifier le contrôle et l'évaluation de l'action de l'ensemble des opérateurs du logement social.

CARTOGRAPHIE DES PARTENAIRES DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE





LES RATIOS DE LA LOI SUR L'ADMINISTRATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE

Ratios légaux consolidés hors résultats reportés	CA 2014	CA 2015
1) Dépenses réelles de fonctionnement / population	912,31 €	911,44 €
2) Produit des impositions directes / population	284,90 €	296,02 €
3) Recettes réelles de fonctionnement / population	1 173,12 €	1 179,55 €
4) Dépenses d'équipement brut / population	233,71 €	224,74 €
5) Encours de dette / population	1 510,04 €	1 450,17 €
6) Dotation globale de fonctionnement / population	249,27 €	228,75 €
7) Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	11,95 %	11,77 %
8) Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	88,56 %	87,55 %
9) Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	19,92 %	19,05 %
10) Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	128,72 %	122,94 %



La réforme territoriale adoptée par l'Assemblée Nationale le 16 décembre 2010 vient notamment modifier le Code général des collectivités territoriales (CGCT) quant aux documents qu'un établissement public de coopération intercommunale doit communiquer.

Ainsi, l'article L5211-39 du CGCT dispose que :

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque commune. »

RAPPORT DÉPENSES PAR TERRITOIRE

La Métropole s'est appuyée sur la mise en place des contrats de co-développement, qui ont permis de définir une vision partagée des actions à mener sur l'espace métropolitain.

L'ensemble des dépenses du Compte administratif 2015 (fonctionnement + investissement) a été retracé en distinguant :

Les dépenses à l'échelle métropolitaine,

Les dépenses localisées sur les huit territoires.

L'échelle métropolitaine regroupe :

- Les dépenses de structure (dépenses de personnel, moyens de la gouvernance, charge de la dette...)
- Les programmes et projets de portée métropolitaine (collecte des déchets ménagers, action économique, subvention forfaitaire d'exploitation de la DSP Transports, stade Pierre-Mauroy...)

L'échelle des territoires recense les dépenses territorialisées par politique, ainsi que la dotation de solidarité communautaire et l'attribution de compensation.

SYNTHÈSE DES DÉPENSES



SYNTHÈSE GLOBALE DES DÉPENSES 2015

Compte administratif 2015, en euros

Le total des dépenses réalisées au titre de l'année 2015 est de 1,52 milliard d'euros répartis entre l'échelle métropolitaine (70 %) et l'échelle des territoires (30 %).

	ÉCHELLE MÉTROPOLITAINE	ÉCHELLE DES TERRITOIRES	TOTAL
FONCTIONNEMENT	764 543 499	271 338 864	1 035 882 363
INVESTISSEMENT	304 830 298	179 400 487	484 230 785
TOTAL	1 069 373 797	450 739 351	1 520 113 148

SYNTHÈSE DES DÉPENSES PAR TERRITOIRE

Le territoire métropolitain est composé de 8 territoires représentant une population totale de 1 140 031 habitants (chiffre DGF 2015).

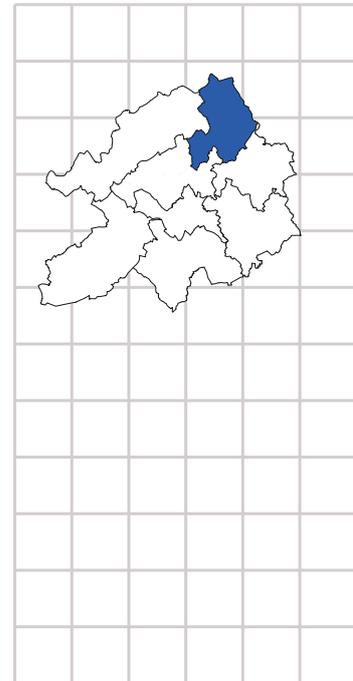
	DÉPENSES RÉALISÉES (EN M€)	POPULATION (EN HAB.)	DÉPENSES PAR HABITANT (EN €)
TERRITOIRE DES WEPPEES	21,0	66 095	318
TERRITOIRE TOURQUENNOIS	67,3	162 308	415
TERRITOIRE ROUBAISIEEN	87,6	226 293	387
TERRITOIRE DE LA LYS	33,2	90 173	368
TERRITOIRE EST	42,9	106 970	401
TERRITOIRE NORD DE LILLE	40,3	141 063	285
TERRITOIRE SUD DE LILLE	47,0	110 277	427
TERRITOIRE LILLOIS	111,5	236 852	471
TOTAL ÉCHELLE DES TERRITOIRES (1)	450,7		395
TOTAL ÉCHELLE METROPOLITAINE (2)	1069,4	1 140 031	938
TOTAL DÉPENSES LM (3)=(1)+(2)	1520,1		1333

À u niveau des dépenses totales (échelle métropolitaine + échelle territoriale), les dépenses par habitant s'établissent à 1 333 € en moyenne, avec un minimum de 1 223 € (territoire Nord de Lille) et un maximum de 1 408 € (territoire Lillois). Les dépenses réalisées à l'échelle des territoires sont comprises entre 21 M€ (territoire des Weppes, 6% de la population) et 111,5M€ (territoire Lillois, 21% de la population). Le ratio moyen s'élève à 395 € par habitant compris entre 285 € (territoire Nord de Lille) et 471 € (territoire Lillois).

LE TERRITOIRE
TOURQUENNOISDÉPENSES RÉALISÉES Compte administratif 2015, en euros

Le territoire tourquennois représente 14% de la population du territoire métropolitain et 15% des dépenses à l'échelle des territoires.

	RAPPEL DÉPENSES 2014	DÉPENSES 2015	% DÉPENSES TOTALES ÉCHELLE TERRITORIALE
FONCTIONNEMENT	37 007 617	36 528 238	13%
INVESTISSEMENT	25 291 094	30 771 311	17%
TOTAL	62 298 711	67 299 549	15%
		POPULATION	162 308 hab.
		PART SUR POPULATION TOTALE	14%

RATIO PAR HABITANT Compte administratif 2015, en euros par habitant

	RAPPEL RATIO 2014	RATIO 2015	ÉCHELLE MOYENNE DES TERRITOIRES
FONCTIONNEMENT	230	225	238
INVESTISSEMENT	157	190	157
TOTAL	387	415	395

En 2015, le développement économique représente le premier poste d'investissement du territoire qui voit sa reconversion se poursuivre. L'aménagement des parcs d'activités se concrétise, la première phase du parc **Pierre-Mauroy** à Roncq est en cours d'aménagement, l'aménagement du pôle commercial du **Petit Menin** a démarré fin 2015, la reconversion de l'**Union** se poursuit, et le secteur du **Front de Lys** à Halluin va démarrer prochainement. L'action économique par le biais **d'aides aux entreprises** et de gestion **des parcs d'activités** contribue également à rendre ce territoire attractif.

Le logement a également été une priorité du territoire avec la poursuite de la mise en œuvre du PLH et des opérations ANRU sur le site **Belencontre** à Tourcoing. De multiples opérations ont vu le jour en 2015, comme par exemple sur le site **Promousse** à Roncq ou le site **rue d'Halluin** à Neuville-en-Ferrain.

L'aménagement de l'espace public et la maintenance du patrimoine viaire représentent aussi un poste important contribuant

ainsi à améliorer le confort de vie des usagers. Les chantiers ont été nombreux, à l'exemple : la **rue de la Latte** à Tourcoing, la **rue du 11 novembre** à Halluin ou encore la **rue de l'Escallette** à Mouvaux.

De nombreuses opérations d'assainissement ont permis d'assurer un service performant de traitement des eaux pluviales et ont ainsi amélioré le cadre de vie des habitants. L'essentiel des dépenses d'investissement 2015 a été réalisé sur le renouvellement du réseau existant, notamment dans le quartier du **Pont Rompu** dans le cadre de l'ANRU à Tourcoing, ou la rue d'Hespele à **Bondues**.

Le processus d'aménagement et de renouvellement de la ville s'est poursuivi en 2015. Les opérations de renouvellement urbain se poursuivent à Tourcoing avec la requalification des quartiers anciens, notamment les sites **Dhaze** et **Christory**.

Enfin, la reconduction du dispositif **des Belles sorties** a permis au territoire de rendre la culture accessible à tous.

LE TERRITOIRE DES WEPPEES



DÉPENSES RÉALISÉES Compte administratif 2015, en euros

Le territoire des Weppes représente 6% de la population du territoire métropolitain et 5% des dépenses à l'échelle des territoires.

	RAPPEL DÉPENSES 2014	DÉPENSES 2015	% DÉPENSES TOTALES ÉCHELLE TERRITORIALE
FONCTIONNEMENT	11 828 252	11 349 331	4%
INVESTISSEMENT	10 588 013	9 639 002	5%
TOTAL	22 416 265	20 988 333	5%
		POPULATION	66 095 hab.
		PART SUR POPULATION TOTALE	6%

RATIO PAR HABITANT Compte administratif 2015, en euros par habitant

	RAPPEL RATIO 2014	RATIO 2015	ÉCHELLE MOYENNE DES TERRITOIRES
FONCTIONNEMENT	180	172	238
INVESTISSEMENT	161	146	157
TOTAL	341	318	395

En 2015, le premier poste d'investissement dans les Weppes est celui du **logement**, via la mise en œuvre du PLH. Des opérations importantes sont réalisées, comme la **ZAC Porte des Weppes** à Hallennes-lez-Haubourdin, initiée en 2014 avec 323 logements.

Les cinq communes du territoire concernées par l'article 55 de la loi SRU (Sequedin, Wavrin, Sainghin-en-Weppes, Santes et Hallennes-lez-Haubourdin) réalisent également de nombreux projets, répartis en petites opérations.

Deuxième priorité, la **voirie de proximité** reste un volet essentiel de la politique d'investissement, représentant près d'un tiers des dépenses. Les actions concernent principalement l'aménagement de chaussées et trottoirs et dans une moindre mesure, la signalisation. Plusieurs projets structurants sont mis en œuvre, comme la réalisation de la **place de l'Europe** en accompagnement du nouveau groupe scolaire à **Herlies** et la restructuration de la **rue Jacquart à Haubourdin**.

L'assainissement représente ensuite 2 M€ d'investissements, reposant sur l'extension du réseau de collecte, les principaux investissements sur les stations d'épuration étant déjà réalisés.

L'aménagement de **parcs d'activités** constitue un poste significatif. L'aménagement du parc d'activités **d'Herlies**, 14 ha, est engagé et celui du Nouveau monde à **La Bassée** débute. La mise en œuvre du parc d'activités **Illies-Salomé** est également sur le point d'entrer en phase opérationnelle.

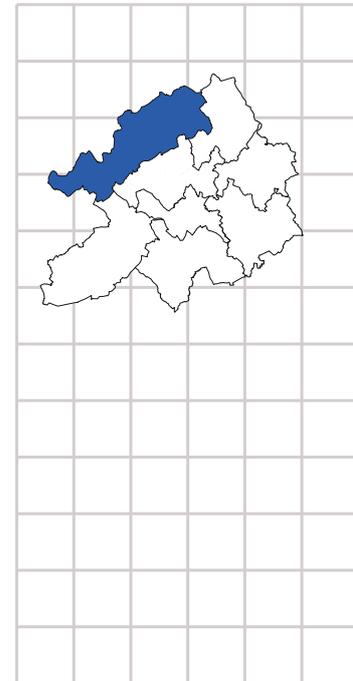
Au niveau sportif, des dépenses complémentaires sont effectuées pour la **piscine des Weppes à Herlies**, qui rencontre un grand succès en termes de fréquentation et de diversité des activités.

Enfin, **l'aménagement de la zone maraîchère à Wavrin** connaît une concrétisation opérationnelle et amorce ses premiers travaux.

LE TERRITOIRE
DE LA LYSDÉPENSES RÉALISÉES Compte administratif 2015, en euros

Le territoire de la Lys représente 8% de la population du territoire métropolitain et 7% des dépenses à l'échelle des territoires.

	RAPPEL DÉPENSES 2014	DÉPENSES 2015	% DÉPENSES TOTALES ÉCHELLE TERRITORIALE
FONCTIONNEMENT	20 656 768	17 397 494	6%
INVESTISSEMENT	14 387 153	15 803 687	9%
TOTAL	35 043 921	33 201 181	7%
		POPULATION	90 173 hab
		PART SUR POPULATION TOTALE	8%

RATIO PAR HABITANT Compte administratif 2015, en euros par habitant

	RAPPEL RATIO 2014	RATIO 2015	ÉCHELLE MOYENNE DES TERRITOIRES
FONCTIONNEMENT	230	193	238
INVESTISSEMENT	160	175	157
TOTAL	391	368	395

En 2015, les travaux en matière d'écologie urbaine ont été prépondérants sur le territoire de la Lys pour améliorer le cadre de vie des habitants. En effet, en plus des nouveaux branchements et des extensions de réseaux, la politique de lutte contre les inondations s'est concrétisée en particulier sur les communes de Wervicq-Sud (allée des Ormes et des Roses), mais aussi sur Armentières (Quai de Beauvais, rue du Nord) ou encore *via* la **requalification du site Breuvart** au niveau des franges industrielles Armentières-Houplines.

Le second poste d'investissement sur le territoire de la Lys concerne le logement et la politique de la ville. En premier lieu, la mise en œuvre du PLH se traduit dans toutes les communes par le soutien à la création de logements neufs et la réhabilitation des parcs privés et sociaux. En second lieu, le programme ANRU s'est poursuivi dans le **quartier des prés du Hem** à Armentières. Les opérations de renouvellement urbain se sont aussi poursuivies dans les communes d'Armentières, Comines, Quesnoy-sur-Deûle et Linselles.

Pour la politique d'espaces naturels, la mise en œuvre **du parc transfrontalier du Val-de-Lys** a connu l'achèvement de

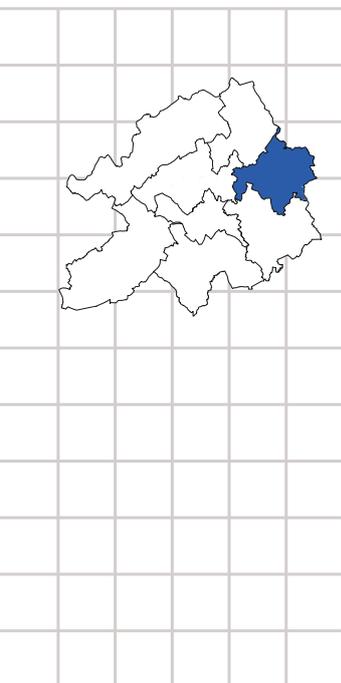
sa première phase de travaux sur la Lys rivière, soit le tronçon Erquinghem-Lys-Deûlemont. Des travaux sur le site **des Prés du Hem** viennent aussi progressivement, au fil des années, rénover les bâtiments et autres structures de cet équipement de dimension métropolitaine.

L'aménagement de l'espace public et la maintenance de la voirie constituent un poste de dépenses important. Des travaux ont été opérés dans toutes les communes du territoire avec en exemple les rues Poincaré à Quesnoy-sur-Deûle, la rue de la Mine d'or à Deûlemont, ou la rue Léon Blum à Armentières. À Quesnoy-sur-Deûle, les travaux **d'encorbellement du pont-route de la Belle-Croix** ont été réalisés en 2015 ; ils offrent aujourd'hui une réelle sécurité pour les deux-roues.

Quant à la politique du développement économique, l'aménagement de la zone d'activités de la **Houssoye à la Chapelle d'Armentières**, ou encore l'acquisition du foncier au **Fort Mahieu à Erquinghem-Lys** ont représenté les principales dépenses d'investissement pour ce territoire.

Pour conclure, le dispositif culturel **des Belles sorties** a été reconduit sur le territoire, et connaît un essor retentissant.

LE TERRITOIRE ROUBAISIEEN



DÉPENSES RÉALISÉES Compte administratif 2015, en euros

Le territoire roubaisien représente 20% de la population du territoire métropolitain et 19% des dépenses à l'échelle des territoires.

	RAPPEL DÉPENSES 2014	DÉPENSES 2015	% DÉPENSES TOTALES ÉCHELLE TERRITORIALE
FONCTIONNEMENT	60 921 785	57 794 023	21 %
INVESTISSEMENT	30 438 277	29 793 462	17 %
TOTAL	91 360 061	87 587 484	19%
		POPULATION	226 293 hab.
		PART SUR POPULATION TOTALE	20%

RATIO PAR HABITANT Compte administratif 2015, en euros par habitant

	RAPPEL RATIO 2014	RATIO 2015	ÉCHELLE MOYENNE DES TERRITOIRES
FONCTIONNEMENT	271	255	238
INVESTISSEMENT	135	132	157
TOTAL	407	387	395

En 2015, la MEL a contribué à offrir aux habitants du territoire roubaisien un cadre de vie de qualité, en intervenant pour optimiser le fonctionnement du réseau d'assainissement et des stations d'épuration (**STEP de Wattlelos**), mais aussi pour l'extension du réseau de collecte (**Hem, Roubaix, Wattlelos**).

La MEL a également poursuivi sa participation aux **programmes de rénovation urbaine (PRU) sur Hem, Roubaix et Wattlelos** et investi dans les projets d'aménagement structurants aux côtés des communes (**Campus Gare à Roubaix, l'Union à Roubaix/Wattlelos, centre-ville de Wattlelos**).

Son intervention sur l'espace public a permis de maintenir et d'adapter ce patrimoine au partage des modes doux (rue de Leers à **Toufflers** et rue de Suffren à **Leers**). Elle se fait aussi en accompagnement de l'optimisation des transports en commun (aménagement de la rue Soult de **Roubaix** pour la **Liane 4**) ou de requalification de friches industrielles (**SIE sur Lannoy et Lys-lez-Lannoy, La Lainière sur Roubaix / Wattlelos**).

Au-delà de l'accessibilité, la MEL a maintenu sa politique d'**animation et de développement des parcs d'activités (La Martinoire à Wattlelos, le parc de la Gare à Croix/Wasquehal)**.

Elle assure toujours, sur l'ensemble du territoire, la promotion d'une offre de logements nouvelle, de qualité et adaptée aux besoins de la population ainsi que la réhabilitation du parc privé existant, grâce à l'attribution des aides à la pierre (**Toufflers** rue des écoles ou **Croix** rue des Ogiers). Elle a également relocalisé **l'aire d'accueil des Gens du voyage de Wattlelos** qui compte désormais 24 places.

La MEL participe aussi au rayonnement du territoire roubaisien par l'accompagnement, au titre de sa compétence voirie, du projet de requalification du **Parc Barbieux**, par la poursuite de **la vélo-route voie verte n°41** mais aussi en soutenant les clubs sportifs (**patinoire métropolitaine de Wasquehal**).

Enfin, s'agissant de sa politique culturelle, la MEL a permis de rendre accessible l'offre culturelle locale ou métropolitaine au plus grand nombre, depuis 2013 grâce au PASS Musée (**La Piscine de Roubaix**) et depuis 2011 grâce au dispositif des **Belles sorties (Lannoy, Leers, Lys-lez-Lannoy et Toufflers)**.

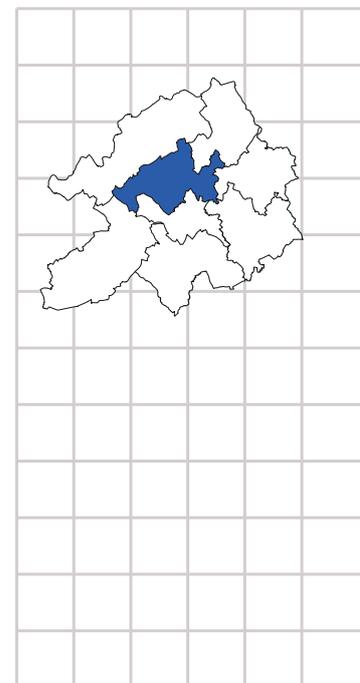


LE TERRITOIRE NORD

DÉPENSES RÉALISÉES Compte administratif 2015, en euros

La territoire Nord de Lille représente 12% de la population du territoire métropolitain et 9% des dépenses à l'échelle des territoires.

	RAPPEL DÉPENSES 2014	DÉPENSES 2015	% DÉPENSES TOTALES ÉCHELLE TERRITORIALE
FONCTIONNEMENT	23 235 117	24 739 752	9%
INVESTISSEMENT	16 929 278	15 517 964	9%
TOTAL	40 164 395	40 257 716	9%
		POPULATION	141 063 Hab.
		PART SUR POPULATION TOTALE	12%



RATIO PAR HABITANT Compte administratif 2015, en euros par habitant

	RAPPEL RATIO 2014	RATIO 2015	ÉCHELLE MOYENNE DES TERRITOIRES
FONCTIONNEMENT	165	175	238
INVESTISSEMENT	120	110	157
TOTAL	285	285	395

Le budget **espaces publics et voirie** reste le principal champ d'intervention de la MEL sur le territoire Nord pour 2015, tant en fonctionnement avec la campagne d'entretien des tapis des voiries qu'en investissement avec la réfection d'un volume conséquent de patrimoine routier de proximité, tel que la rue Brame à Lambersart-Lompret ou la rue Ducroquet à Marcq.

En matière de **politique Habitat**, le territoire Nord poursuit une dynamique très active pour porter l'effort de construction et de diversification de logements. Cet effort se traduit par un accompagnement financier important de la MEL puisqu'il se situe au deuxième rang des investissements pour ce territoire.

Dans le cadre du PLH, la MEL a donc significativement soutenu :

- la production de l'offre nouvelle en logements locatifs *via* particulièrement l'allocation d'aides à la pierre (pour les programmes du Chemin du Petit Paradis ou du Quartier Est à Wambrechies),
- la réhabilitation du Parc Social existant illustrée par celle des résidences des squares Pastour à La Madeleine ou Saint-Roch à Marquette.

La politique de **renouvellement urbain des quartiers** a vu la MEL s'engager dans les phases finales de reconquêtes de l'opération ANRU du Pacot Vandracq à Lambersart ou du quartier Saint-Hélène à Saint-André.

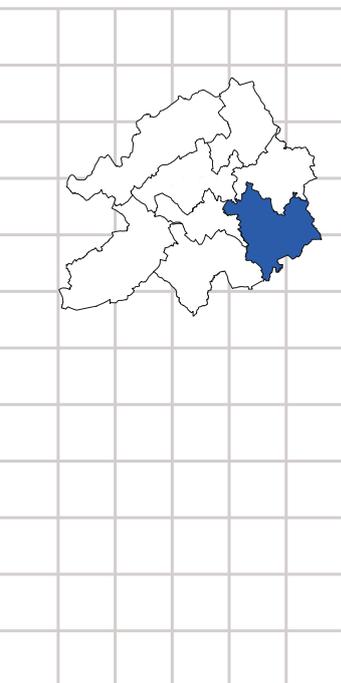
L'écologie urbaine figure, en 2015, au troisième rang des investissements du territoire Nord concentrée essentiellement sur la politique d'assainissement avec notamment :

- La gestion du patrimoine structurant telle que peuvent en témoigner les travaux de raccordement du collecteur intercommunal des Bateliers à la station d'épuration de Marquette-lez-Lille,
- ou encore l'optimisation du système d'assainissement sur le territoire avec en outre la reconstruction de déversoirs d'orage à La Madeleine.

Enfin, par ses interventions sur les champs du sport et de la culture, la MEL perpétue le développement de son **rayonnement sur le plan culturel et sportif** :

- sur le plan sportif avec l'accompagnement à la rénovation des piscines de Saint-André et de Marcq,
- sur le plan culturel avec son soutien au Colysée de Lambersart dans le cadre des Fabriques Culturelles ou le développement des Belles Sorties favorisant la délocalisation et donc l'accès aux événements notamment musicaux au sein des communes de moins de 15 000 habitants telles que Saint-André, Prêmesques et Lompret.

LE TERRITOIRE EST



DÉPENSES RÉALISÉES

Compte administratif 2015, en euros

Le territoire Est représente 9 % de la population du territoire métropolitain et 10 % des dépenses à l'échelle des territoires.

	RAPPEL DÉPENSES 2014	DÉPENSES 2015	% DÉPENSES TOTALES ÉCHELLE TERRITORIALE
FONCTIONNEMENT	33 164 237	31 219 093	12 %
INVESTISSEMENT	17 076 680	11 640 356	6 %
TOTAL	50 240 917	42 859 449	10 %
		POPULATION	106 970 hab.
		PART SUR POPULATION TOTALE	9 %

RATIO PAR HABITANT

Compte administratif 2015, en euros par habitant

	RAPPEL RATIO 2014	RATIO 2015	ÉCHELLE MOYENNE DES TERRITOIRES
FONCTIONNEMENT	310	292	238
INVESTISSEMENT	159	109	157
TOTAL	469	401	395

Le **développement et l'attractivité du territoire Est** se fondent sur les trois piliers qui le caractérisent : le renouvellement urbain, la préservation du cadre de vie et l'innovation. Il s'inscrit pleinement dans la dynamique métropolitaine renforcée au 1^{er} janvier 2015 par les compétences issues de la loi MAPAM.

La **politique Habitat** comprenant la mise en œuvre du PLH, représente en 2015 le premier poste d'investissement métropolitain sur le territoire Est. Le PLH répond aux besoins spécifiques des territoires tant en construction qu'en réhabilitation ; la participation de la MEL s'illustre notamment sur le territoire Est dans le financement de logements inscrits au Plan Campus : la résidence étudiante hôtelière Reeflex inaugurée en juin 2015 à **Villeneuve d'Ascq** favorise l'accès au logement pour les étudiants et chercheurs internationaux en séjour à l'Université de Lille.

La **voirie de proximité** représente le deuxième poste d'investissement avec une intervention de la MEL multiple dans ce domaine :

- accompagnement de projets communaux (abords de l'école Andrée Chédid à **Anstaing**, trottoirs de la rue Calmette à **Gruson**, trottoirs de la rue de Tressin à **Forest-sur-Marque** au droit du site économique d'intérêt local) ;
- aménagement de l'espace partagé (trottoirs et stationnement rue de la Mairie à **Baisieux**, requalification en zones 30 des rue du Docteur Schweitzer et rue de Verdun à **Chéreng**) ;
- signalisation, sécurité et régulation des flux routiers avec le réaménagement du carrefour à feux rue du Général de Gaulle à **Péronne-en-Mélantois** ;
- accompagnement des projets routiers départementaux avec le démarrage des travaux de reconstruction de la RD90 dans la traversée de **Willems**.

L'**écologie urbaine** figure, en 2015, au troisième rang des investissements du territoire Est et comprend les interventions en matière d'assainissement et de déchets ménagers. La **déchèterie** ouverte à l'automne 2014 à **Mons-en-Barceul** a rencontré son public ; cet équipement a déjà dépassé les objectifs prévisionnels de visite et a atteint son rythme de croisière en 2015 avec plus de **10 000 tonnes** de déchets collectés pour valorisation.

Par ailleurs, le territoire confirme son **rayonnement sur le plan culturel et sportif avec l'accueil de nombreux événements** :

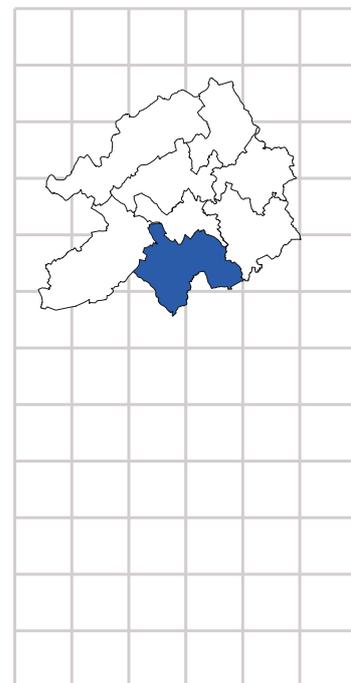
- les **événements et expositions du LaM** avec notamment « La où commence le jour » dans le cadre de lille3000 – Renaissance ;
- les **Championnats de France d'athlétisme** au **Stadium** en juillet 2015 ;
- le **concert de l'ONL** du 17 juillet 2015 au **stade Pierre-Mauroy** et l'accueil de **l'EuroBasket** en septembre 2015 ;
- les **Belles Sorties** diffusées sur l'ensemble des communes de moins de 15 000 habitants (exposition/spectacle avec le Vivat à **Bouvines**, le centre de développement chorégraphique le Gymnase à **Anstaing** et **Sailly-lez-Lannoy**, ...).

L'attractivité économique du territoire s'illustre notamment par le **parc scientifique de la Haute Borne** devenue un pôle d'activités de premier plan développé sur 159 hectares sur **Villeneuve d'Ascq et Sainghin-en-Mélantois**. Le parc d'activités accueille l'**IFMAS** (Institut Français des Matériaux Agro-Sourcés) et s'inscrit dans l'écosystème numérique avec les premiers immeubles du **campus du digital** lancé par le **groupe Pictime** (e-commerce, marketing digital, cloud).

LE TERRITOIRE
SUDDÉPENSES RÉALISÉES Compte administratif 2015, en euros

Le territoire Sud de Lille représente 10% de la population du territoire métropolitain et 10% des dépenses à l'échelle des territoires.

	RAPPEL DÉPENSES 2014	DÉPENSES 2015	% DÉPENSES TOTALES ÉCHELLE TERRITORIALE
FONCTIONNEMENT	31 440 899	29 468 014	11%
INVESTISSEMENT	12 175 569	17 573 168	10%
TOTAL	43 616 468	47 041 183	10%
		POPULATION	110 277 Hab.
		PART SUR POPULATION TOTALE	10%

RATIO PAR HABITANT Compte administratif 2015, en euros par habitant

	RAPPEL RATIO 2014	RATIO 2015	ÉCHELLE MOYENNE DES TERRITOIRES
FONCTIONNEMENT	288	267	238
INVESTISSEMENT	112	159	157
TOTAL	400	427	395

Acteur majeur du dynamisme métropolitain, le territoire Sud de Lille bénéficie d'infrastructures de premier ordre et de réserves foncières conséquentes. Le territoire dispose également d'espaces de nature de grande qualité. Il convient de les préserver afin de protéger la ressource en eau présente sur le secteur, celle-ci assurant la majeure partie de l'alimentation en eau de la Métropole.

En 2015, la dynamique en termes d'investissements connue les années précédentes s'est poursuivie.

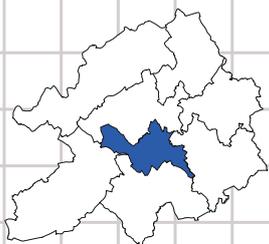
Une bonne part des investissements financiers de 2015 ont porté sur **l'écologie urbaine** (3,7 M€ principalement investis dans le réseau d'assainissement, dans des bassins de lutte contre la pollution et l'optimisation du réseau d'assainissement. Par exemple, la création du **bassin des Voyettes** à Lesquin). **L'amélioration de l'outil de production d'eau** et la politique menée en vue de **protéger les champs captants** ont également connu des réalisations (**Usine de production d'Emmerin**). Côté déchets ménagers, la **déchèterie de Seclin** a été finalisée.

Les **transports** et de l'aménagement **des espaces publics et de la voirie** ont également connu des investissements notables (0,8 M€ investis dans les **aménagement cyclables** et 2,3 M€ consacrés aux **opérations de voirie de proximité**).

L'habitat, l'aménagement du territoire et l'urbanisme

sont également des domaines où la MEL a consacré un investissement important. Au-delà des 4,6 M€ consacrés à la **mise en œuvre du PLH**, des investissements fonciers ont été effectués pour permettre la poursuite du projet **Jappe-Geslot**. Au niveau des aménagements des espaces naturels et des voies d'eau, la MEL a poursuivi l'aménagement de la **plaine des Périseaux** ainsi que du **parc de la Deûle** (0,6 M€).

Enfin, dans le domaine du **développement économique, de l'emploi et de la recherche**, la MEL a investi 4,4 M€ notamment sur le **site A1-est** à Seclin, sur **Eurasanté**, sur le **boulevard de Tournai** à Lezennes et sur **La Ferrière** à Wattignies.



DÉPENSES RÉALISÉES

Compte administratif 2015, en euros

Le territoire lillois représente 21 % de la population du territoire métropolitain et 25 % des dépenses à l'échelle des territoires.

	RAPPEL DÉPENSES 2014	DÉPENSES 2015	% DÉPENSES TOTALES ÉCHELLE TERRITORIALE
FONCTIONNEMENT	68 126 686	62 842 919	23 %
INVESTISSEMENT	56 902 315	48 661 537	27 %
TOTAL	125 029 001	111 504 456	25 %
		POPULATION	236 852 Hab.
		PART SUR POPULATION TOTALE	21 %

RATIO PAR HABITANT

Compte administratif 2015, en euros par habitant

	RAPPEL RATIO 2014	RATIO 2015	ÉCHELLE MOYENNE DES TERRITOIRES
FONCTIONNEMENT	289	265	238
INVESTISSEMENT	242	205	157
TOTAL	531	471	395

Le budget métropolitain de 2015 a, sur le **territoire lillois**, territoire central de la Métropole, concentré principalement ses efforts sur le logement et la politique de la ville, les espaces publics et l'écologie urbaine.

Avec 37% de l'investissement lillois total, les dépenses consacrées au territoire en matière de logement et de politique de la ville ont été concentrées sur la mise en œuvre du PLH et le versement de subventions principalement à la production de logements neufs, mais également sur la poursuite des grands programmes d'urbanisme, notamment des sites **Arras Europe, Porte de Valenciennes, Lille quartiers anciens, Ilot Fives et Lille sud**. Enfin, un **village d'insertion** à destination des familles Roms a été aménagé **rue de Bellevue**.

La qualité des espaces publics reste toujours une priorité sur ce territoire et un axe d'attractivité majeur. En effet, avec 28% des investissements lillois, d'importants travaux de voiries et d'aménagements ont été réalisés sur différents quartiers. On trouvera des aménagements dédiés à l'espace partagé, par exemple rue de La Madeleine ou aux abords du **collège Moulin** à Lille ainsi que la requalification de zones 30 à Hellemmes. Des investissements conséquents ont été consacrés à l'entretien et la réfection des trottoirs et chaussées tels que sur le **Vieux Lille**, rue d'Angleterre, **avenue de la République à Lomme** ou encore à Hellemmes rue de l'Abbé Six. Enfin, la requalification du **Champs du Mars** s'est poursuivie.

En matière d'écologie urbaine, les investissements se concentrent sur la construction du **bassin des bateliers (lot1)**, et dans une moindre mesure sur la station d'épuration Owilléo de Marquette-lez-Lille, dont le chantier s'est achevé. La MEL intervient aussi en fonctionnement sur 3 déchetteries (**Lille Alsace, Lille Borda et La Madeleine**).

La MEL poursuit activement sa politique de création et de maintenance de parcs au sol de stationnement vélos conformément à sa politique de développement des modes doux.

En 2015, les aménagements portant sur les grands projets de dimension métropolitaine tels que **FCB, Ilot pépinière, ou encore Euralille** se poursuivent et participent au rayonnement de ce territoire.

Le budget 2015 a maintenu sa politique de soutien au développement aux entreprises, mais aussi son soutien au secteur de la recherche et l'enseignement supérieur (**plan Campus**).

La MEL a préparé durant cette année, conjointement avec les partenaires intéressés, la feuille de route assurant au MIN de Lomme une évolution vers la constitution d'un pôle **Euralimentaire**.

Enfin, la MEL a accompagné la réalisation de la nouvelle **piscine de Lille Sud** dans le cadre du plan piscines.



La Métropole regroupe 1,1 million d'habitants sur 60 000 hectares. Elle vise, avec son Plan Climat-Énergies Territorial (PCET), une réduction de 30 % des émissions de gaz à effet de serre de son territoire à l'horizon 2020. En raison de sa densité et de ses nombreuses infrastructures, la Métropole est fortement exposée aux changements climatiques. Adapter le territoire à ces changements, c'est anticiper les effets du réchauffement climatique dans les secteurs de la société les plus vulnérables : sanitaire, économique, écologique.

Le PCET a été adopté en octobre 2013, devenant ainsi le nouveau cadre de référence des politiques métropolitaines en matière de climat et de développement durable.

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE

Il repose sur neuf axes stratégiques :

- Engager la transition énergétique
- Construire une stratégie d'adaptation au changement climatique
- Élaborer une feuille de route pour préserver et restaurer la qualité de l'air
- Construire une politique d'aménagement des temps de la ville
- Renforcer la prise en compte des enjeux climat-air-énergie dans l'aménagement du territoire
- Accentuer la politique de mobilité durable
- Généraliser la construction et la consommation durables
- Mobiliser les acteurs concernés vers le passage à l'action.

Ces neuf axes renvoient aux politiques métropolitaines en matière de transports et de mobilité, de construction, de réhabilitation de logements et d'énergie depuis le 1^{er} janvier 2015. Les révisions du Schéma de Cohérence Territoriale et du Plan Local d'Urbanisme (SCoT et PLU) prendront en compte les objectifs du PCET. Enfin, trois axes renvoient à des stratégies et feuilles de route encore à construire : politique des temps de la Métropole, qualité de l'air et enfin le volet adaptation du PCET.

Les objectifs fixés pour le territoire par le Plan Climat-Énergies Territorial à l'horizon 2020 :



- 30 %
de gaz à effet de serre



- 10 %
de consommation
énergétique



x 4,7
la production
d'énergies renouvelables

LA MEL S'ENGAGE DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (loi MAPAM) a renforcé le rôle des métropoles en matière d’énergie. Pour exercer ces nouvelles compétences, la Métropole Européenne de Lille (MEL) s’est dotée d’une direction de l’Énergie et d’une stratégie qui répond aux enjeux de la transition énergétique. Son ambition : être une métropole pionnière de la Troisième Révolution industrielle (TRI).

ACTION 1 / UNE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE VOLONTAIRE ET INNOVANTE

En obtenant le statut de métropole en janvier 2015, la Métropole Européenne de Lille a vu ses compétences en matière d’énergie s’élargir notamment à la distribution et à la gestion des réseaux. Une étude préalable a permis de définir une stratégie métropolitaine de planification, dans un objectif de transition énergétique et de convergence entre tous les acteurs de l’énergie sur le territoire. En cela, le projet de Réseaux Électriques Intelligents permettra à la MEL de mieux piloter les installations en vue d’une plus grande maîtrise des consommations. L’enjeu est également de favoriser la production locale d’Énergies Renouvelables (EnR) et de récupération. C’est l’un des objectifs de la MEL en tant que « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV) depuis début 2015.

ACTION 2 / VERS UNE MAÎTRISE PARTAGÉE DE L'ÉNERGIE

La réduction des consommations d’énergie des collectivités passe par la réhabilitation énergétique de leurs bâtiments et une gestion plus économe de l’éclairage public. Initiée par la Métropole Européenne de Lille sur son patrimoine bâti (son siège et les unités territoriales), cette démarche a déjà produit des résultats, avec notamment une baisse de 14 % des factures de chauffage. La MEL s’est également engagée à apporter aux communes un appui dans la maîtrise de leurs consommations, pour les aider à réduire leurs factures énergétiques. Si elles le souhaitent, les communes pourront être accompagnées par des conseillers en énergie partagés.

ACTION 3 / LA MEL, UN ACTEUR INCONTOURNABLE DE LA COP21

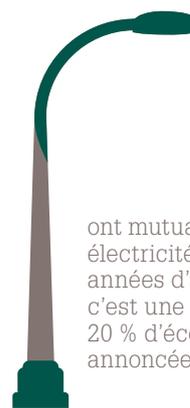
La 21^e Conférence mondiale sur le climat (COP21) organisée à Paris fin 2015 a donné l’occasion à la Métropole Européenne de Lille de valoriser son action en faveur du climat. Trois temps forts ont fait l’actualité sur son territoire, à commencer par l’exposition « + 2°C ? » inaugurée le 9 octobre 2015 à Roubaix et conçue sous l’égide du Centre ressource du développement durable (Cerdd). Ensuite, la MEL a participé à l’étape du « Train du climat » en gare de Lille-Flandres, avec un conseiller info-énergie métropolitain et des agents de la Maison de l’Habitat Durable présents sur le quai. La MEL était aussi représentée à Paris, où elle disposait de son propre stand au Grand Palais pour faire connaître ses actions aux participants à la Conférence sur le climat (aux côtés de celui du Nord-Pas de Calais).

EN BREF

DU BIOGAZ POUR LE SÉNÉGAL
Parce que le climat n’a pas de frontière, la MEL agit aussi à l’international. En 2015, elle a notamment cofinancé, à hauteur de 6 000 €, la création de vingt bio-digesteurs à Saint-Louis du Sénégal, dans le cadre du plan biogaz de l’État sénégalais. Une initiative que la MEL a présentée lors de l’événement régional Cap Climat consacré en 2015 à la COP21.

LA FACTURE ÉLECTRONIQUE À L’ESSAI

Début 2017, toute la chaîne comptable de la MEL sera dématérialisée, en tant que collectivité pilote pour le déploiement de la facture électronique au niveau national. Ce projet de dématérialisation, lancé en 2015, est la première étape d’un processus de simplification et de fluidification des échanges entre la MEL et ses fournisseurs.



53 communes

ont mutualisé leur achat d’électricité. Après deux années d’achat groupé, c’est une perspective de 20 % d’économie qui est annoncée.



4,7 fois plus

d’énergies renouvelables. C’est l’objectif de la Métropole en 2020, qui s’appuiera entre autres sur les 7 réseaux du territoire qui produisent de la chaleur, notamment à partir de biomasse.

HABITAT ET TRANSPORT DURABLES

EN BREF

APPEL À PROJETS POUR DES PARCS D'ACTIVITÉS DU XXI^E SIÈCLE

Dans le cadre de la démarche des parcs d'activités du XXI^e siècle, la MEL a lancé un appel à projets visant à labelliser les bonnes pratiques des aménageurs et des entreprises. Cette initiative s'inscrit dans la continuité de la charte des parcs d'activités du XXI^e siècle, signée fin 2013 dont le but est de d'accroître la prise en compte du développement durable et de la qualité environnementale et architecturale.

4^E ENQUÊTE SUR LES DÉPLACEMENTS DES HABITANTS

Du 1^{er} décembre 2015 au 23 avril 2016, un panel de 9 000 personnes représentatives de la population des 85 communes de la MEL a été interrogé dans le cadre d'une nouvelle enquête sur les déplacements des habitants de la Métropole. Les résultats, attendus début 2017, permettront d'adapter au mieux les services de transport et de favoriser les pratiques d'éco-mobilité. Trois enquêtes de ce type ont déjà été menées en 1987, 1998 et 2006.

51 % 

C'est le taux de réalisation, du Plan de Déplacements Urbains (PDU) 2010-2020 de la Métropole Européenne de Lille, qui contient 170 actions.

4 800 ménages

ont rencontré un conseiller info-énergie en 2015.



La Métropole Européenne de Lille œuvre en faveur d'un habitat et d'une mobilité de qualité, qui intègrent les enjeux énergétiques et contribuent à la réduction des émissions des gaz à effet de serre. Cette ambition nécessite de repenser la façon dont la ville se développe, en privilégiant notamment le renouvellement urbain et la performance énergétique.

ACTION 1 / LES ÉCO-QUARTIERS SORTENT DE TERRE

La Métropole Européenne de Lille a placé l'enjeu du renouvellement urbain au cœur de sa stratégie d'aménagement du territoire. Lancé en 2006, le projet d'éco-quartier de l'Union, sur 80 hectares de friches industrielles à la jonction de Roubaix, Tourcoing et Wattrelos, fait figure d'opération pilote. Des équipements majeurs y sont en cours de concrétisation, notamment un parc de 10 hectares le long du canal et des terrains de sport collectif autour du siège international de Kipsta. À terme, le quartier de l'Union abritera 3 500 habitants et 6 000 salariés.

Associé au pôle d'excellence EuraTechnologies, l'éco-quartier des Rives de la Haute-Deûle poursuit lui aussi son développement. De son côté, la rénovation urbaine du Nouveau Mons lancée en 2009 a transformé en éco-quartier un site marqué par les grands ensembles des années 1960 et qui offre aujourd'hui, entre autres, des bassins d'eau et une large esplanade. Plusieurs secteurs lillois font également l'objet d'une reconquête urbaine dans une démarche d'aménagement exemplaire, en particulier le quartier Saint-Sauveur, l'îlot Pépinière et le site de l'ancienne usine Fives Cail Babcock.

ACTION 2 / DES CONSEILLERS INFO-ÉNERGIE POUR GUIDER LES MÉNAGES DANS LEUR PROJET DE RÉNOUVELLEMENT OU DE CONSTRUCTION DURABLE

Durant deux ans et demi, jusqu'au 21 juin 2016, la Métropole Européenne de Lille, en partenariat avec la Région, a financé à hauteur de 80 % la réalisation d'audits énergétiques et environnementaux de maisons individuelles datant d'avant 1989, dont les propriétaires souhaitaient améliorer la performance énergétique. Le nouvel opérateur régional de réhabilitation énergétique du logement (ORREL), créé en novembre 2015, accompagne désormais les ménages dans la réalisation d'audits énergétiques et simplifie, plus globalement, tout le parcours des propriétaires dans leurs démarches de réhabilitation. En parallèle, la Maison de l'Habitat Durable et les conseillers info-énergie accompagnent et conseillent les particuliers dans leur projet de rénovation ou de construction durable. Ils proposent des rendez-vous individuels pour apporter leur regard expert sur les projets des particuliers et des animations en groupe pour donner les clés d'une rénovation réussie et performante.

ACTION 3 / DES AMÉNAGEMENTS URBAINS INCITANT À L'UTILISATION DES TRANSPORTS DURABLES

La promotion des transports en commun est un pilier de la politique de réduction des émissions des gaz à effet de serre pour la Métropole. En outre, l'année 2015 est marquée par l'ouverture du pôle d'échanges de Seclin. La gare de Seclin étant la cinquième gare la plus fréquentée de la MEL avec 66 TER quotidiens, afin de gérer le flux de voitures des voyageurs, au printemps 2015, la Métropole inaugure deux parkings à proximité de la gare d'une capacité de plus de 400 places. D'autre part, à Neuville-en-Ferrain, dans le but de favoriser le covoiturage tout en évitant le stationnement sauvage, la MEL en association avec le Département a aménagé un parking de 80 places mis à disposition dès juillet 2015.

PRODUCTION ET CONSOMMATION DURABLES



La Métropole Européenne de Lille promeut de nouveaux modèles de production et de consommation, plus durables et plus solidaires, dans le but de préserver l'environnement et la santé, de satisfaire les besoins locaux et de renforcer la compétitivité des entreprises et du territoire.

ACTION 1 / UN SOUTIEN RENOUVELÉ À L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

À l'échelle de la Métropole Européenne de Lille, le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) représente 52 000 emplois, soit 11 % de l'emploi salarié. L'ESS investit les champs des nouveaux modèles économiques, notamment celui de l'économie circulaire, l'un des leviers de la Troisième Révolution industrielle. C'est pourquoi la MEL soutient de nombreuses entreprises de l'ESS dans ce domaine notamment : Gecco, qui met en œuvre une filière locale de valorisation des huiles et graisses alimentaires usagées en biodiesel pour les véhicules ; ou la SARL Jean Bouteille, qui a réactivé la logique de consigne et qui vend ses produits en vrac pour économiser des emballages et réduire la production de déchets. Par ailleurs, la Métropole a relancé, pour la période 2015-2020, son appel à projets permanent « Entreprendre autrement avec la MEL », à destination des structures de l'ESS qui portent des initiatives économiques solidaires. Trois thématiques sont retenues comme prioritaires : l'innovation sociale, la politique de la ville et les initiatives citoyennes, la Troisième Révolution industrielle. Les lauréats bénéficient d'une aide au fonctionnement dans la limite de 20 000 € et 30 % du budget prévisionnel de leur action. Quatorze projets ont déjà été soutenus en 2015, pour un montant global de 147 000 €.

ACTION 2 / RÉPONDRE AUX BESOINS ALIMENTAIRES DE PROXIMITÉ

La Métropole Européenne de Lille s'engage à renforcer sa spécificité agricole et ses activités agro-alimentaires. Le contrat d'agriculture et d'alimentation périurbaines (Caap'Agglo) conclu avec la Région jusqu'à fin 2016 permet à la MEL de dynamiser sa politique Espace rural et Économie agricole sur ces mêmes thématiques et de soutenir différentes initiatives. À Wavrin par exemple, dix porteurs de projets de culture bio participent à l'évolution de l'agriculture vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement et de la santé.

ACTION 3 / DES PREMIÈRES ACTIONS POUR LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

La politique de prévention des déchets constitue un enjeu significatif des politiques nationales liées à l'environnement, c'est dans ce cadre que la Métropole Européenne de Lille commence, en 2015, l'élaboration d'un plan d'actions qui donne lieu à une concertation et aboutit au Programme local de prévention des déchets (PLP) voté le 2 décembre 2016. Son objectif est d'atteindre une réduction de 10 % des déchets ménagers et assimilés sur son territoire en cinq ans (ce qui représente environ 66 000 tonnes de déchets). La direction Déchets ménagers a établi un diagnostic de territoire de la métropole qui a permis, en 2015, d'élaborer trente premières actions. La sensibilisation du public est le premier levier *via* notamment l'animation dite du « jeu témoin » axée sur la prévention, la consommation et l'achat des produits qui génèrent des déchets d'emballage au sein du foyer. Ainsi que l'expérience de « lombricompostage » qui explique comment les biodéchets peuvent être dégradés naturellement, avec peu de moyens, par des vers de compost.

EN BREF

DES ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LES PARCS D'ACTIVITÉS
Afin d'encourager les entreprises à réduire le carbone, huit organisations européennes, dont la MEL pour la France, se sont unies à travers un projet phare, inscrit dans le programme européen Interreg des 2 Mers. Celui-ci vise à encourager les entreprises à adopter des technologies énergétiques durables à moyenne échelle.

LA MEL, UNE MÉTROPOLE AGRICOLE

La MEL souhaite poursuivre sa démarche envers l'agriculture en élaborant une stratégie agricole et alimentaire. Cette dernière en partenariat avec la Chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais a réalisé à l'automne 2015 une zone maraîchère à Wavrin, c'est un coup de projecteur sur le savoir-faire des jeunes agriculteurs. Forte de ces partenariats, la MEL met en place une mission agriculture afin de mieux identifier et coordonner les actions en ce domaine.



44 %

de la superficie du territoire métropolitain est cultivée.



12 kg

par an et par habitant. C'est l'objectif de réduction des déchets ménagers visé dans le Programme local de prévention des déchets de la MEL.

EN BREF

LA MEL À L'EXPOSITION
UNIVERSELLE DE MILAN

Lors de *TextiFood* proposée par lille3000 dans le cadre de l'Exposition universelle de Milan en 2015, des designers et des stylistes précurseurs ont présenté des créations intégrant des fibres issues d'espèces végétales voire animales : orange, citron, ananas, banane, algue, champignon, café, riz, vin, bière, coquillages et crustacés... On les mange, on les boit et on les tisse pour en faire des créations spectaculaires !

LA VÉGÉTALISATION DES
FAÇADES

Pour répondre à divers enjeux (qualité de l'eau, de l'air...), la MEL a signé des conventions avec plusieurs de ses communes membres pour une expérimentation de la végétalisation des façades et la plantation d'arbres dans les espaces publics. Deux opérations tests ont été menées à Wambrechies et à Lille. Après évaluation, elles seront généralisées sur l'ensemble du territoire métropolitain.

18 %



de la chaleur produite par les réseaux de chaleur urbains de Roubaix, Villeneuve d'Ascq, Wattignies, bientôt Wattrelos et Mons-en-Barœul, provient d'énergies renouvelables.

150 espèces



composent les murs végétalisés de la nouvelle station d'épuration Ovivilléo.

La Métropole Européenne de Lille, en tant qu'animateur du territoire, a fait de la qualité de l'eau et de l'air un enjeu de premier rang, auquel elle s'efforce de répondre par la construction d'équipements innovants et par le déploiement de politiques publiques ambitieuses en matière de santé environnementale.

ACTION 1 / OVILLÉO, UN SITE D'EXCEPTION POUR LE TRAITEMENT DE L'EAU

Inaugurée en septembre 2015 à Marquette-lez-Lille après cinq ans de travaux, la nouvelle station d'épuration Ovivilléo traite les eaux usées et pluviales de 37 des 85 communes de la MEL. Exemple en matière de développement durable, cet équipement métropolitain fait appel à de nombreuses technologies qui limitent son impact sur l'environnement : maîtrise des nuisances olfactives et sonores, bâtiment basse consommation, gestion séparée des eaux usées et pluviales, production et utilisation de biogaz comme combustible... Ovivilléo produit biogaz, chaleur et électricité à hauteur de 4,5 millions de kWh/an, soit l'équivalent des besoins en chauffage de 2 000 ménages. Cette capacité de production permet d'ores et déjà de couvrir 100 % de la demande en gaz de la station d'épuration. Ovivilléo représente un investissement de 145 M€ pour la Métropole.

ACTION 2 / À LA RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DE L'EAU

Le cycle de l'eau est un facteur important dans le changement climatique. La MEL mène depuis 2008 une Opération de reconquête de la qualité de l'eau (ORQUE), avec un triple enjeu : préserver cette ressource essentielle pour l'alimentation en eau potable de la Métropole, la protéger des pollutions et lutter contre les inondations. Des actions sont entreprises auprès des agriculteurs et des communes du territoire, pour les accompagner dans la mise en application de la réglementation qui limite le recours aux produits phytosanitaires à compter de 2017. La MEL s'est en outre engagée pour un arrêt total, à terme, de l'utilisation des produits chimiques. Enfin, 62 communes représentant plus d'un million d'habitants bénéficient désormais d'une distribution de l'eau potable en régie directe, par le biais d'Iléo. En fonction depuis le 1^{er} janvier 2016, cet opérateur permet d'optimiser les coûts tout en garantissant la qualité et la sécurité du service. Une nouvelle tarification, sociale et éco-solaire, a également été instaurée.

ACTION 3 / AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR

Depuis 2008, les poussières en suspension dépassent régulièrement les seuils réglementaires dans la Métropole et le changement climatique risque d'aggraver encore la situation. Aussi la MEL a-t-elle fait de la qualité de l'air un objectif prioritaire. Celui-ci est au cœur d'une ambition nationale matérialisée dans le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) adopté en 2014. Et depuis le 1^{er} janvier 2015, la Métropole est également compétente en matière de lutte contre les pollutions atmosphériques. Par ailleurs, la MEL est lauréate en 2015 de l'appel à projets Aact'Air (Aide à l'action des collectivités territoriales en faveur de l'air) de l'Ademe, pour sa « Démarche bruit, air, territoires et santé », et de l'appel à projets national « Villes respirables ». Elle souhaite développer une approche globale, innovante et intégrée de l'ensemble des pollutions du territoire et des risques en milieu urbain qui pèsent sur la santé, le bien-être ou la sécurité des habitants : pollution de l'air, nuisances sonores, risques liés au changement climatique.



ACCOMPAGNER LES CHANGEMENTS DE COMPORTEMENTS

Les questions de développement durable et de citoyenneté sont au cœur des préoccupations du Plan Climat-Énergies Territorial. Les projets portés par la collectivité dans ces domaines doivent permettre de se mobiliser autour des enjeux environnementaux, mais aussi d'améliorer le vivre-ensemble.

ACTION 1 / MIEUX VIVRE DANS LA MÉTROPOLE

Le nouveau Bureau des temps de la MEL a été créé au printemps 2015 dans le but d'améliorer l'articulation entre les temps de la vie privée et les temps de travail. Trois projets sont engagés. Le premier, sur les déplacements, vise à identifier et tester des solutions temporelles pour limiter l'engorgement de la Métropole aux heures de pointe. Le deuxième consiste à promouvoir le télétravail auprès des acteurs publics et privés du territoire. Le troisième fait suite à un appel à projets lancé auprès des bibliothèques des communes, portant sur l'optimisation de leurs horaires d'ouverture et leur complémentarité sur un même bassin de vie.

Dans le même temps, une direction Relations avec les usagers et citoyenneté a vu le jour au sein de la MEL. Dans ce cadre, une première concertation dématérialisée a été menée, sur le Plan Métropolitain de Développement Économique. Les résultats montrent de réelles attentes de la part des habitants en matière de participation citoyenne. Une page internet a d'ailleurs été créée pour favoriser le dialogue avec les citoyens.

ACTION 2 / FAMILLES À ÉNERGIE POSITIVE : LA MEL CHAMPIONNE DE FRANCE !

En 2015, 508 foyers de la Métropole avec l'appui de la Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités (MRES) se sont portés volontaires pour participer à l'opération Familles à énergie positive, faisant ainsi de la MEL la première métropole de France engagée dans ce défi national. L'objectif consistait, pour chacune des 40 équipes, à réduire d'au moins 8 % ses consommations d'énergie et d'eau, simplement grâce à des éco-gestes quotidiens. Ce à quoi les participants se sont employés durant six mois, au fil d'un programme composé d'ateliers et de temps d'échanges, toujours dans le partage et la convivialité. Des résultats remarquables ont été constatés au niveau de la Métropole : 12 % d'économies d'énergie réalisées, soit 580 000 kWh et 60 000 € ; une réduction de 9,5 % des émissions de CO₂, soit 120 tonnes ; et une baisse de la consommation d'eau de 9,5 %, soit 2 400 m³. Preuve qu'il est possible d'agir concrètement pour la planète et d'alléger significativement ses factures d'énergie pour un changement durable de comportement.

ACTION 3 / LES ASSISES TERRITORIALES DE L'IDENTITÉ NUMÉRIQUE DU CITOYEN

Échanger pour comprendre comment la simplification administrative permet à tous les citoyens d'accéder à l'ensemble des guichets administratifs avec un identifiant géré par l'État : tel était l'objectif des Assises territoriales de l'identité numérique du citoyen organisées le 25 novembre 2015 par la MEL et l'association Villes Internet. Cette journée de débats et de témoignages d'experts a permis d'aborder plusieurs problématiques : en quoi cette simplification concerne-t-elle les services numériques locaux ? Quelles conditions pour la gestion par le citoyen de son dossier administratif ? Quelles garanties pour une confiance partagée citoyen/administration/prestataire privé ? Autant de sujets sur lesquels les Assises territoriales de l'identité numérique du citoyen proposent une concertation à long terme entre l'État, les élus et administrations locales, les porteurs de solutions techniques et les citoyens que nous sommes.

EN BREF

LE PCET EN IMAGES

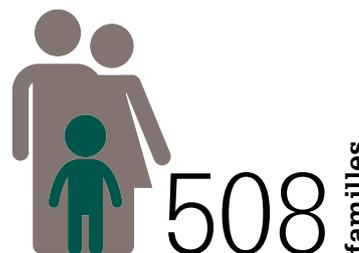
Qu'est-ce que le Plan Climat-Énergies Territorial (PCET) ? Afin de le rendre plus concret pour les habitants, Grand Lille TV a réalisé huit clips vidéo sur des actions menées par la MEL ou des acteurs du territoire (communes, acteurs économiques, associations) en faveur du climat et des changements de comportement.

UNE TARIFICATION SOCIALE POUR LES TRANSPORTS

Une tarification sociale dans les transports en commun de la Métropole est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016. Elle permet aux usagers de bénéficier de réductions tarifaires sur le prix de leur abonnement en fonction de leur quotient familial CAF, c'est-à-dire des revenus et de la composition de leur foyer.



Info-énergie répartis sur tout le territoire métropolitain aident les habitants à réduire leurs consommations énergétiques et à optimiser la performance énergétique de leur logement : www.maisonhabitatdurable-lillemetropole.fr



de 10 communes de la MEL ont participé aux différents ateliers organisés en 2015 dans le cadre du défi Familles à énergie positive. Plus de 350 personnes étaient présentes à la soirée de lancement de l'opération.

LES EDITIONS DE LA MÉTROPOLÉ EUROPÉENNE DE LILLE

1, rue du Ballon / CS 50749 59034 LILLE CEDEX

Coordination : MEL - Direction de la Communication

Conception, rédaction et réalisation graphique : Epiceum

Photographie : MEL - Direction de la Communication

Impression : MEL - Services et ressources 

Achévé d'imprimer en décembre 2016.

RAPPORTS ANNUELS 2015

RAPPORTS D'ACTIVITÉ

